Ministère des Affaires municipales

Rapport annuel 1983-1984

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère des Affaires municipales

Cette édition a été produite par
la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 2e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-09934-X
ISSN: 0481-472X

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remettre le rapport d'activités du ministère des Affaires municipales pour l'année terminée le 31 mars 1984.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre des Affaires municipales,

Alain Marcoux

Député de Rimouski

Monsieur Alain Marcoux
Ministre des Affaires municipales
20, avenue Chauveau
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des différents services du ministère des Affaires municipales pour l'année terminée le 31 mars 1984.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le sous-ministre,

Jacques O'Bready

Table des matières

Première partie
Le ministère des Affaires municipales 9

Lois dont l'administration relève en tout ou en partie du ministère des Affaires municipales 9

Organigramme 28

Mission du Ministère 11

Rôle des unités administratives 13

Personnel de direction au 31 mars 1984 17

États financiers 19

Deuxième partie
Les principales réalisations en 1983-1984 23

Chapitre 1
Aménagement du territoire municipal 23

Aide à la planification 23

Assistance financière 25

Études et dossiers divers 26

Chapitre 2
Aide et surveillance administratives et financières 31

Études et programmes d'administration financière 31

Gestion financière et administrative 32

Financement municipal 33

Vérification 36

Chapitre 3
Évaluation foncière 37

Normes d'évaluation 37

Surveillance administrative 38

Administration des programmes d'évaluation foncière 38

Chapitre 4
Administration générale 39

Législation 39

Recherche et politiques 40

Gestion 45

Chapitre 5
Aide institutionnelle et restructuration du territoire 47

Organisation municipale 47

Affaires nordiques et amérindiennes 47

Représentation régionale 49

Communications 50

Chapitre 6
Aqueduc et égouts 53

Chapitre 7
Sécurité-incendie 55

Prévention 55

Protection municipale 55

Première partie
Le ministère des Affaires municipales

Lois dont l'administration relève en tout ou en partie du ministère des Affaires municipales

Loi constitutive du Ministère

Loi sur le ministère des Affaires municipales (L.R.Q., c. M-22).

Lois de base

Code municipal 1916;

Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);
Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., c. C-35).

Autres lois touchant

l'organisation municipale :

Loi favorisant le regroupement des municipalités (L.R.Q., c. R-19);

Loi sur l'organisation municipale de certains territoires (L.R.Q., c. 0-8);

Loi sur les villes minières (L.R.Q., c. V-7);

Loi sur les villages miniers (L.R.Q., c. V-6);

Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., c. V-6.1);

Loi sur les villages cris et le village naskapi (L.R.Q., c. V-5.1);

Loi sur l'Administration régionale crie (L.R.Q., c. A-6.1);

Loi sur le Conseil régional de zone de la Baie-James (L.R.Q., c. C-59.1);

Loi sur l'entraide municipale contre les incendies (L.R.Q., c. E-11);

Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport (L.R.Q., c. C-70).

la fiscalité et les finances municipales :

Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q., c. D-7);

Loi sur l'interdiction de subventions municipales (L.R.Q., c. I-15);

Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39);

Loi sur le paiement des amendes (L.R.Q., c. P-2);

Loi concernant les droits sur les divertissements (L.R.Q., c. D-14).

l'administration municipale :

Loi sur les régimes de retraite des maires et des conseillers des municipalités (L.R.Q., c. R-16);

Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72);

Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales (L.R.Q., c. F-6).

la démocratie municipale :

Loi sur les élections dans certaines municipalités (L.R.Q., c. E-2.1).

l'aménagement et l'urbanisme :

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

Loi sur le développement de la région de la Baie-James (Partie II), (L.R.Q., c. D-8);

Loi concernant les environs du nouvel aéroport international (L.Q. 1970, c. 48);

Loi concernant les environs du parc du Mont-Sainte-Anne (L.Q. 1971, c. 58);

Loi sur le parc de la Mauricie et ses environs (L.R.Q., c. P-7);

Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1);

Loi sur la Société du parc industriel du centre du Québec (L.R.Q., c. S-15);

Loi sur la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (L.R.Q., c. S-16).

les services municipaux :

Loi sur la prévention des incendies (L.R.Q., c. P-23);

Loi concernant la réglementation municipale des édifices publics (L.R.Q., c. R-18);

Loi sur la municipalisation de l'électricité (L.R.Q., c. M-38);

Loi sur les rues publiques (L.R.Q., c. R-27);

Loi sur les travaux d'hiver municipaux (L.R.Q., c. T-13);

Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q., c. T-14);

Loi sur la vente des services publics municipaux (L.R.Q., c. V-4);

Loi sur la contribution municipale à la construction de chemins (L.R.Q., c. C-66);

Loi sur l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer (L.R.Q., c. A-15);

Loi sur certaines installations d'utilité publique (L.R.Q., c. I-13);

Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre (L.R.Q., c. P-38.1).

divers sujets :

Loi sur les colporteurs (L.R.Q., c. C-30);

Loi sur les concessions municipales (L.R.Q., c. C-49);

Loi sur les exhibitions publiques (L.R.Q., c. E-21);

Loi sur les fonds industriels (L.R.Q., c. F-4);

Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (L.R.Q., c. A-2);

Loi sur la protection des animaux pur sang (L.R.Q., c. P-36).

Mission du Ministère

Le ministère des Affaires municipales a été créé le 4 mars 1918, à la demande de nombreux conseils municipaux, pour venir en aide aux municipalités en matière d'administration et de comptabilité.

Jusqu'à tout récemment, le Ministère avait pour principale mission la surveillance et le contrôle des institutions municipales. Il était chargé d'assurer leur santé et leur stabilité financières ainsi que le respect des nombreuses lois régissant les municipalités et leurs activités. La loi organique du Ministère, qui n'a subi aucune modification significative à l'époque moderne, maintient d'ailleurs encore cette mission.

Toutefois, ainsi qu'il apparaît dans les dernières réformes législatives touchant les questions municipales, les relations entre le Ministère et les municipalités se transforment progressivement en une relation entre deux niveaux d'institutions. La mission du Ministère se définit maintenant dans une dynamique où l'on considère les municipalités comme des instances politiques décentralisées et responsables. Elle s'oriente vers une réduction relative des contrôles, de la surveillance et de l'aide financière, compensée par un accroissement de l'aide institutionnelle, de l'information, de la formation et par une représentation régionale.

Les mécanismes de surveillance et de contrôle feront d'ailleurs prochainement l'objet d'une révision attentive afin d'éliminer les contrôles inutiles ou de modifier, au besoin, les contrôles existants.

Rôle des unités administratives

Le ministère des Affaires municipales comprend deux directions à vocation horizontale: la Direction générale de la gestion et la Direction de la recherche et des politiques. Il comprend également cinq directions générales:

— la Direction générale de l'administration financière;

— la Direction générale de l'évaluation foncière;

— la Direction générale de la prévention des incendies;

— la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

— la Direction générale des relations avec les municipalités.

Le Ministère peut aussi compter sur un Service juridique et sur un Service de la comptabilité, rattachés respectivement au ministère de la Justice et au ministère des Finances.

Direction générale de la gestion

La Direction générale de la gestion offre à la direction et aux gestionnaires du Ministère conseils et assistance en vue d'une gestion optimale des ressources humaines, financières et matérielles. Elle fournit aussi les services professionnels, techniques et matériels nécessaires à la bonne marche du Ministère.

La Direction générale de la gestion regroupe les services suivants:

— le Service du personnel s'occupe de toutes les tâches relatives à la gestion du personnel;

— le Service du budget prépare les prévisions budgétaires, de concert avec les unités administratives, et contrôle la réalisation des dépenses au cours de l'exercice financier;

— le Service des ressources matérielles fournit aux unités administratives le soutien matériel requis et assure la gestion centralisée des documents administratifs ainsi que la conservation des archives du Ministère;

— le Service des systèmes supervise l'utilisation de l'informatique par les unités administratives et administre les fichiers de données et de renseignements du Ministère;

Direction de la recherche et des politiques

La Direction de la recherche et des politiques conseille la direction du Ministère dans l'élaboration et l'évaluation des politiques et des programmes relatifs aux collectivités locales. Elle effectue diverses recherches dans le domaine des affaires urbaines et municipales. Elle recueille et analyse des données sur la situation et l'évolution des collectivités locales. Elle assure également l'intégration, le suivi et le développement des sources d'information statistique, cartographique et documentaire du Ministère.

Direction générale de l'administration financière

La Direction générale de l'administration financière fournit aux municipalités une aide en matière de gestion financière et administrative, et plus particulièrement quant à leurs opérations de financement. Elle doit également surveiller les opérations financières des municipalités et exercer les contrôles financiers requis par les lois.

Par ailleurs, la Direction générale agit comme conseillère en matière de financement municipal auprès de la direction du Ministère et de la Commission municipale du Québec et elle fournit aux délégués régionaux du Ministère les renseignements dont ils ont besoin pour informer les collectivités locales.

La Direction générale comprend quatre services:

— le Service des études et programmes, formé de spécialistes des différentes branches d'activités propres à la Direction générale, élabore les instruments de gestion requis;

— le Service du financement municipal veille, par l'intermédiaire de ses divisions des obligations, des emprunts et des subventions, à la coordination et au contrôle des travaux relatifs à l'approbation des règlements d'emprunt, à l'administration de programmes d'aide financière et à la mise en marché des titres; il assure la meilleure utilisation possible des sources de financement à moyen et à long termes;

— le Service de la vérification suit l'évolution de la situation financière des municipalités par la vérification et l'analyse des budgets, des états financiers et de divers rapports, et il étudie, en fonction de besoins particuliers, l'état des finances de certaines municipalités;

— le Service de la gestion financière et administrative fournit aux municipalités, et plus particulièrement aux municipalités en difficulté, l'assistance technique dont elles ont besoin en matière de gestion financière et administrative.

Direction générale de l'évaluation foncière

La Direction générale de l'évaluation foncière administre les parties de la Loi sur la fiscalité municipale qui concernent l'évaluation foncière. Elle détermine les normes, les méthodes et les critères d'évaluation qui devront être respectés dans l'établissement des rôles d'évaluation et dans le maintien de leur continuité. Elle participe à l'administration du programme d'aide aux municipalités en matière d'évaluation foncière. Elle s'occupe également de remettre aux municipalités les sommes que le gouvernement leur verse en guise de compensations de taxes pour les biens immobiliers qui lui appartiennent ou qui font partie des réseaux des Affaires sociales et de l'Éducation.

D'un autre côté, la Direction générale conseille la direction du Ministère sur les modifications qui pourraient être apportées aux lois et règlements touchant l'évaluation foncière et elle fournit aux délégués régionaux du Ministère les renseignements dont ils ont besoin pour informer les collectivités locales.

La Direction générale est composée de trois services:

— le Service de l'administration des programmes d'évaluation foncière s'occupe de toutes les questions relatives au programme de paiements tenant lieu de taxes locales et au programme de compensations pour le manque à gagner dû à certains privilèges fiscaux particuliers, ainsi qu'à tout ce qui a trait à la question des niveaux médians des rôles;

— le Service des normes d'évaluation est chargé d'élaborer et de réviser les normes et les méthodes de même que les guides administratifs nécessaires dans le domaine de l'évaluation foncière;

— le Service de la surveillance administrative veille, auprès des municipalités, à l'application des chapitres de la Loi sur la fiscalité municipale qui concernent l'évaluation foncière, de même qu'à l'application de la réglementation relative au domaine de l'évaluation foncière, et il administre le programme d'aide financière rattaché à la confection du premier rôle établi conformément à cette réglementation. Ce service joue également un rôle permanent d'animation et d'information auprès des évaluateurs, des évaluatrices et des municipalités en matière d'évaluation foncière.

Direction générale de la prévention des incendies

La Direction générale de la prévention des incendies doit favoriser la prévention des incendies au Québec. Pour ce faire, elle cherche sans cesse à améliorer les normes de sécurité et à déterminer quelles sont les techniques de lutte et d'autoprotection les plus efficaces. Elle conseille les municipalités dans l'organisation de leur service de sécurité-incendie et dans le choix de leur équipement. Elle cherche, par la formation et le perfectionnement, à améliorer l'efficacité du personnel affecté à la lutte contre les incendies. Elle effectue également un travail de sensibilisation auprès de la population et des divers responsables d'organismes publics et privés.

De plus, la Direction générale conseille la direction du Ministère et l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux dans tout ce qui touche la sécurité-incendie et elle fournit aux délégués régionaux les renseignements dont ils ont besoin pour informer les collectivités locales.

La Direction générale de la prévention des incendies comprend deux services:

— le Service de la prévention conçoit et met en oeuvre divers programmes d'éducation préventive, effectue des recherches et des analyses en vue d'améliorer les méthodes de protection contre les incendies et compile les données statistiques nécessaires à l'évaluation des programmes de la Direction générale;

— le Service de la protection municipale prépare et dispense éventuellement des cours de formation et de perfectionnement destinés au personnel des services municipaux de lutte contre les incendies. Il conseille également les municipalités sur l'organisation des services de lutte contre les incendies et sur les équipements requis, détermine les normes de sécurité applicables aux équipements de sécurité et étudie les causes du déclenchement et de la propagation des incendies.

Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire veille à la mise en application de différentes lois relatives à l'aménagement et à l'urbanisme et, notamment, des parties de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui impliquent une aide technique du Ministère aux municipalités régionales de comté et aux municipalités. Elle veille à la mise en application des lois qui délèguent aux autorités locales certains pouvoirs en matière d'aménagement et d'urbanisme et assure l'exercice des pouvoirs juridiques et réglementaires de contrôle en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire que le Ministère détient en vertu de lois particulières. De plus, elle assume la gestion de programmes d'aide de nature financière ou autres destinés aux municipalités régionales de comté et aux municipalités.

Elle conseille la direction du Ministère sur les modalités de mise en application et sur l'impact des lois, programmes et projets ministériels et interministériels relatifs à l'aménagement et à l'urbanisme.

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire comprend trois services:

— le Service de l'aide à la planification fournit aux collectivités locales, aux municipalités régionales de comté et aux communautés une assistance administrative et technique dans le cadre de programmes d'aide à la planification et de formation des administrateurs et administratrices locaux en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme;

— le Service de l'administration des programmes d'urbanisme et d'aménagement administre des programmes d'aide financière ou autres relatifs à la mise en place et à l'amélioration d'équipements et d'infrastructures, à l'acquisition et à l'aménagement de terrains (mise en place d'infrastructures, travaux de voirie, etc.), produit des avis concernant des dossiers ministériels, assiste les municipalités dans la réalisation de certains projets opérationnels et assume la gestion du versement de certaines aides financières spéciales tout en dispensant l'assistance technique et administrative requise;

— le Service des études et projets élabore les avis techniques et les orientations d'aménagement qui doivent être fournis aux instances concernées, assure l'élaboration d'études portant sur des questions qui ont trait à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, conseille la direction du Ministère sur les politiques, projets de loi, programmes et projets soumis par les organismes gouvernementaux et élabore des guides et des documents techniques relatifs à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire et qui sont destinés aux clientèles du Ministère.

Direction générale des relations avec les municipalités

D'une manière générale, la Direction générale des relations avec les municipalités veille à la cohérence des activités du Ministère face aux collectivités locales et, par l'intermédiaire des délégués régionaux, rapproche le Ministère des collectivités locales et des organismes socio-économiques régionaux. Elle se préoccupe également de la diffusion de l'information générale et technique destinée aux mêmes groupes, ainsi que de la mise en application de programmes de formation et de perfectionnement destinés aux élus/es et aux fonctionnaires municipaux.

Par ailleurs, elle aide les collectivités locales à résoudre certains problèmes d'organisation municipale et se préoccupe tout spécialement des affaires municipales en milieux nordique et amérindien.

La Direction générale des relations avec les municipalités comprend quatre services:

— le Service de l'organisation municipale fournit aux collectivités locales une aide institutionnelle et technique devant leur permettre de résoudre leurs problèmes d'organisation municipale (création de municipalités, fusions, annexions, ententes de services);

— le Service des bureaux régionaux assure la représentation régionale du Ministère en assumant la direction, la coordination et le développement des bureaux régionaux;

— le Service des affaires nordiques et amérindiennes fournit aux groupes de citoyens et de citoyennes, aux organismes du milieu et aux municipalités constituées l'aide technique et institutionnelle nécessaire; conseille les autorités du Ministère sur toutes questions relatives au Nord québécois et aux affaires amérindiennes et assure la coordination des activités du Ministère dans ce territoire; participe à l'élaboration et à l'évaluation de programmes ministériels et gouvernementaux concernant le milieu nordique et les autochtones; administre les programmes spéciaux adressés aux collectivités locales; entretient des relations avec des représentants et représentantes des municipalités et avec tout autre organisme représentatif; et enfin, représente le Ministère auprès du Secrétariat des activités gouvernementales en milieux amérindien et inuit et auprès des autres ministères concernés.

— Le Service des communications a la responsabilité de participer à l'élaboration de la politique d'information du Ministère, d'assurer une information adéquate et uniforme aux clientèles, de conseiller les autorités, les unités administratives et les bureaux régionaux sur les contenus et les techniques de diffusion. Le Service des communications est aussi appelé à jouer un rôle de premier plan en matière d'information, d'édition, de diffusion et de relations publiques.

Personnel de direction au 31 mars 1984

Ministre
Alain Marcoux

Chef de cabinet
Berthier Landry

Secrétariat du sous-ministre

Sous-ministre
Patrick Kenniff

Sous-ministre adjoint
Paul Laliberté

Sous-ministre adjoint
Jean-Paul Arsenault

Sous-ministre adjoint
Florent Gagné

Sous-ministre adjointe
Louise Thibault-Robert

Secrétaire du ministère
Suzanne Jalbert

Conseiller en législation
André Carrier

Direction de la recherche et des politiques
Robert Cournoyer

Service juridique
Jacques Lanctôt

Direction de la comptabilité
Claude Marceau

Direction générale de la gestion
Yvon Verrette

Service du personnel
Yvon Verrette (int.)

Service du budget
Hieu-Duc Trinh

Service des systèmes
Jacques Leguay

Service des ressources matérielles
Raymonde Fiset

Direction générale de l'administration financière
Alphé Poiré

Service des études et programmes
Antoine Sylvain

Service de la gestion financière et administrative
Jacques Asselin

Division de la surveillance et de l'assistance
Marc-André Laforest

Service du financement municipal
Jean-Pierre Michel

Division des emprunts
André Mercier

Division des obligations
Jean-Claude Quesnel

Division des subventions
Robert Leboeuf

Service de la vérification
Benoît Arial

Direction générale de l'évaluation foncière
Robert Fournier

Service de l'administration des programmes d'évaluation foncière
Jacques Piché

Service des normes d'évaluation
Gaston Vachon

Service de la surveillance administrative
Roger Mayrand

Direction générale de la prévention des incendies
Gilles Lamothe

Service de la prévention
Jean-Claude Roch

Service de la protection municipale
Jean-Guy Delage

Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
Georges Felli

Service de l'aide à la planification
Vacant

Division de l'aide aux municipalités locales
Marcel Meunier

Division de l'aide aux communautés et aux municipalités régionales de comté
Fernand Martin

Service de l'administration des programmes d'urbanisme et d'aménagement
Robert Aubé

Service des études et projets
Jean Rousseau

Direction générale des relations avec
les municipalités
Lucien Métras
(à titre provisoire)

Service de l'organisation municipale
Suzanne Jalbert
(à titre provisoire)

Service des affaires nordiques et amérindiennes
Jean-Guy Blouin

Service des bureaux régionaux
Lucien Métras

Service des communications
Richard Thériault

Délégués régionaux du Ministère

1. Rimouski
Jules Coulombe

2. Chicoutimi
André Rochefort

3. Québec
Michel Fernet

4. Trois-Rivières
Normand Papineau

5. Sherbrooke
Bernadette Doyon

6. Montréal
Raymond Lynch

7. Hull
Pierre Ricard

8. Rouyn
Roland King

9. Baie-Comeau
Roland Verreault

États financiers

Répartition du budget
selon les programmes et éléments de programme
1983-1984

	Effectifs P	Effectifs O	Budget*	Budget* révisé	Dépenses*
Programme 01					
Aménagement du territoire municipal					
Élément de programme					
1 Urbanisme et aménagement du territoire	58	11**	17 524,3	17 564,3	13 628,8
Programme 02					
Aide et surveillance administratives et financières					
Éléments de programme					
1 Surveillance de la gestion municipale	102	10**	3 828,4	4 158,4	3 790,2
2 Aide financière aux municipalités			21 824,3	63 983,8	59 900,6
Fonds de péréquation			13 540,0	10 932,2	10 881,7
Programme 03					
Évaluation foncière					
Éléments de programme					
1 Normalisation et aide technique	56	8	16 319,9	16 319,9	7 277,0
2 Compensation en guise d'impôt foncier à l'égard des immeubles du gouvernement			59 344,5	59 344,5	59 344,5
3 Compensation en guise d'impôt foncier à l'égard des immeubles des réseaux des Affaires sociales et de l'Éducation			193 907,9	192 632,9	190 680,5
4 Compensation de l'effet de plafonnement et de l'impôt foncier sur les terres agricoles			10 997,4	12 272,4	12 272,4

Répartition du budget
selon les programmes et éléments de programme
1983-1984

	Effectifs P	Effectifs O	Budget*	Budget* révisé	Dépenses*
Programme 04					
Gestion interne et soutien					
Éléments de programme					
1 Direction et gestion interne du Ministère	60		3 813,5	3 813,5	3 159,4
2 Soutien technique	79	28	3 244,3	3 244,3	2 841,7
Programme 05					
Aide institutionnelle et restructuration du territoire					
Éléments de programme					
1 Organisation municipale	11		1 642,6	1 622,7	1 396,3
2 Affaires nordiques et amérindiennes	8		8 780,2	8 821,9	7 472,3
3 Administration centrale et bureaux régionaux	35		1 537,6	1 547,6	1 330,1
Programme 06					
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts					
Élément de programme			51 711,7	55 164,1	53 612,0
Programme 08					
Sécurité — Incendie					
Éléments de programme					
1 Direction et prévention	19		722,9	722,9	528,4
2 Aide aux municipalités	21	1**	1 383,6	1 383,6	1 151,0
Total			**410 123,1**	**453 529,0**	**429 266,8**

* En milliers de dollars.

** Incluant les projets spécifiques autorisés au cours de l'exercice 1983-1984.

Répartition du budget par catégorie*
1983-1984 (en milliers de dollars)

Catégories	Budget initial	Budget révisé	Dépenses
01 Traitements	15 000,3	14 962,1	13 708,2
02 Autres rémunérations	1 163,3	1 525,3	1 270,9
03 Communications	1 339,8	1 454.0	867,2
04 Services	3 351,5	3 221,9	2 784,8
05 Entretien	44,3	54,8	22,1
06 Loyers	309,0	302,7	209,6
07 Fournitures	697,9	683,6	532,3
08 Équipement	102,8	239,4	200,3
10 Transfert	388 107,6	430 871,7	409 661,9
11 Autres dépenses	6,6	12,5	9,5
13 Prêts, placements et avances	—	201,0	—
Total	**410 123,1**	**453 529,0**	**429 266,8**

* À l'exclusion des organismes affiliés (C.N.A., C.M.Q., BREF et S.A.O.).

Dépenses par programme*

Titre du programme	Exercice 1983-1984 (en milliers $)
Aménagement du territoire municipal	13 628,8
Aide et surveillance administratives et financières	74 572,5
Évaluation foncière	269 574,3
Gestion interne et soutien	6 001,1
Aide institutionnelle et restructuration du territoire	10 198,7
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts	53 612,0
Sécurité — Incendie	1 679,4
Total	**429 266,8**

* À l'exclusion des organismes affiliés (C.N.A., C.M.Q., BREF et S.A.O.).

Dépenses de transfert par programme*

Titre du programme	Exercice 1983-1984 (en milliers $)
Aménagement du territoire municipal	11 307,5
Aide et surveillance administratives et financières	70 782,3
Évaluation foncière	265 029,9
Gestion interne et soutien	325,8
Aide institutionnelle et restructuration du territoire	8 132,3
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts	53 612,0
Sécurité — Incendie	472,0
Dépenses de transfert non considérées comme subvention selon le manuel de comptabilité à l'usage des municipalités	(267 798,1)
Subventions	141 863,7
Pourcentage des subventions par rapport au total	34,6 %
Total	**409 661,8**

* À l'exclusion des subventions versées à la Société d'aménagement de l'Outaouais.

Deuxième partie
Les principales réalisations en 1983-1984

1. Aménagement du territoire municipal

La responsabilité de la mise en oeuvre du programme Aménagement du territoire municipal relève de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et des trois services qui la composent.

Dans le cadre de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la Direction a poursuivi en 1983-1984 la réalisation de son principal objectif qui est de:

— fournir une assistance administrative et technique aux municipalités, municipalités régionales de comté et communautés urbaines et régionale, de même qu'aux ministères concernés;

— aider financièrement les municipalités régionales de comté à assumer leurs nouvelles responsabilités en matière d'aménagement du territoire.

La Direction générale s'est également préoccupée d'exécuter ses autres mandats qui se rattachent à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire.

Les diverses activités reliées à la réalisation de ce programme peuvent être regroupées sous trois thèmes principaux: l'aide à la planification, l'assistance financière et la réalisation d'études, et la formulation d'avis.

Aide à la planification

Tout au long de l'exercice financier 1983-1984, la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire a dispensé une aide administrative et technique aux municipalités et aux municipalités régionales de comté en diffusant à leur intention de l'information relative à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Elle a élaboré divers guides et documents d'aide technique, en fournissant à ces institutions une assistance administrative et technique en rapport avec l'élaboration, la modification et la gestion des instruments de planification et de contrôle de l'utilisation du sol et en faisant en sorte que certaines municipalités soient autorisées à préparer et à réaliser un programme d'acquisition et d'aménagement (mise en place d'infrastructures, travaux de voirie, etc.) de terrains.

Élaboration de documents d'aide technique

La Direction générale a élaboré et diffusé, en 1983-1984, plusieurs nouveaux documents concernant entre autres:

— le schéma d'aménagement;

— le comité consultatif d'urbanisme;

— le premier règlement de contrôle intérimaire d'une municipalité régionale de comté;

— le contrôle intérimaire exercé par la municipalité régionale de comté;

— la participation des citoyens et des citoyennes dans les procédures d'aménagement et d'urbanisme;

— le guide sur la revitalisation des secteurs commerciaux des centres-villes;

— le dépliant et le diaporama sur les Sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales (SIDAC).

Diffusion d'information

Afin de faciliter l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire a poursuivi en 1983-1984 l'opération d'information entreprise à la suite de l'adoption de cette loi. Cette opération a pris diverses formes et s'est adressée aux clientèles les plus directement touchées par la mise en oeuvre de cette réforme gouvernementale. Parmi ces activités, notons:

— la participation à divers congrès, colloques ou journées d'étude organisés, entre autres, par diverses municipalités régionales de comté, l'Union des municipalités du Québec, l'Association des gérants municipaux du Québec, l'Association québécoise d'urbanisme, l'Institut canadien d'urbanisme, l'Association québécoise des techniques de l'eau, le Regroupement des centre-villes du Québec et autres;

— la participation à douze journées d'étude organisées conjointement avec l'Association québécoise des agents de bâtiments et portant sur l'application des règlements d'urbanisme;

— la participation à deux journées d'étude dans le cadre du programme de formation continue de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec : la première sur l'évaluation des coûts des schémas d'aménagement, la seconde sur *Aménager l'avenir*.

Au cours de l'exercice financier 1983-1984, la Direction générale a également participé à l'enregistrement de huit émissions de télévision, afin d'apporter à un public plus large l'information de base sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et susciter l'intérêt du citoyen et de la citoyenne relativement à la gestion de sa municipalité, particulièrement en ce qui a trait aux aspects reliés à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. Trois de ces émissions ont chacune atteint 225 000 personnes lors de la première diffusion, alors qu'il est prévu que les cinq autres auront rejoint à la fin de l'été 1984 un bassin potentiel total de 800 000 personnes.

Assistance technique

Un des mandats premiers de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire consiste à fournir une assistance technique en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme aux municipalités régionales de comté, aux municipalités et aux communautés urbaines et régionale qui lui en font la demande. À ce niveau, l'exercice financier 1983-1984 a été très actif. Le personnel de la Direction a participé à environ 925 réunions organisées à l'intention des membres des conseils ou des fonctionnaires des municipalités de comté et des municipalités. Certaines rencontres ont également été tenues avec les interlocuteurs et interlocutrices des communautés urbaines et régionale.

Il est à noter que 27 municipalités régionales de comté ont amorcé, par résolution, l'élaboration de leur schéma d'aménagement durant l'exercice financier 1983-1984. De plus, la Communauté urbaine de Montréal et 31 municipalités régionales de comté ont adopté un règlement de contrôle intérimaire pendant cette période. En 1983-1984, 47 municipalités régionales de comté ont acheminé à la Direction générale leur programme de travail relatif à l'élaboration de leur schéma d'aménagement. Quarante-cinq protocoles d'entente ont pu être signés en 1983-1984. L'analyse des programmes de travail reçus est bien engagée et devrait permettre la conclusion de la plupart des ententes non encore signées dès les premiers mois de l'exercice financier 1984-1985.

Le personnel de la Direction a également été appelé à fournir plusieurs avis aux autorités du Ministère, notamment en ce qui a trait aux projets de modifications des lettres patentes des municipalités régionales de comté. De même, il a continué à fournir des avis concernant les territoires soumis à des lois particulières tels la région aéroportuaire de Mirabel, la région du parc de la Mauricie et du Parc du Mont-Sainte-Anne et la ville de Percé. Avec la venue des municipalités régionales de comté et l'entrée en vigueur de règlements de contrôle intérimaire, le Ministère a cependant amorcé son retrait de ces dossiers comme c'est le cas pour les territoires inclus dans la municipalité régionale de comté des Moulins et de la municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord.

D'autre part, la Direction a collaboré très activement au programme visant à doter les municipalités régionales de comté d'une couverture cartographique spécifique et qui permet déjà, tant aux municipalités régionales de comté qu'aux ministères et organismes gouvernementaux, d'uniformiser toute l'information spatiale relative à l'aménagement du territoire. Chacune des municipalités régionales de comté reçoit du Ministère une base reproductible à l'échelle la mieux adaptée au contexte particulier de son territoire.

Procédure d'autorisation et de suivi des programmes d'acquisition et d'aménagement de terrains

Les programmes d'acquisition et d'aménagement* de terrains ont été rendus possibles par la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8, art. 77 et suivants). Ils visent à permettre aux municipalités de planifier l'aménagement de secteurs résidentiels et d'en assurer la réalisation. Ils confèrent aux municipalités les pouvoirs requis pour acquérir de gré à gré ou par expropriation, aliéner et viabiliser des terrains à des fins d'habitation et à des fins connexes.

Au cours de l'exercice, la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire a procédé à la révision des documents administratifs afférents au programme d'acquisition et d'aménagement de terrains et a rédigé un nouveau texte d'information à ce sujet à l'intention des municipalités. Au cours de cette période, un nombre limité de municipalités ont présenté un projet de programme d'acquisition et d'aménagement de terrains, ou une modification à leur programme et ont reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et la confirmation par décret du gouvernement.

* Mise en place d'infrastructures, travaux de voirie, etc.

Assistance financière

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire administre le programme gouvernemental d'assistance financière aux municipalités régionales de comté. Par ailleurs, elle est associée, à titre divers, à l'administration de certains programmes de subventions, notamment le programme d'aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts, certaines ententes auxiliaires Canada-Québec et le programme d'aide à la densification.

Aide financière aux MRC

Une assistance financière est fournie aux municipalités régionales de comté dans le but de leur permettre d'assumer leurs responsabilités en matière d'aménagement du territoire.

Au cours de l'exercice financier 1983-1984, le Ministère a versé aux MRC 11 900 000 $ dans le cadre des trois programmes de subvention dont:

— 7 900 000 $ pour le fonctionnement;

— 2 200 000 $ pour la rémunération des élus/es;

— 1 800 000 $ pour l'élaboration des schémas d'aménagement.

Programmes de subventions

Dans certains cas, l'administration des programmes de subventions est partagée entre plusieurs programmes budgétaires. C'est ainsi que l'établissement de critères, l'analyse des demandes, la recommandation, la décision et même, à l'occasion, les formalités de paiement, sont des activités couvertes par un programme budgétaire alors que les crédits sont affectés à un autre programme.

Le programme 1, Aménagement du territoire municipal, recouvre ainsi certaines activités rattachées à l'administration des programmes de subventions suivants:

— revitalisation des centres-villes et secteurs centraux (ReviCentre), en vigueur le 1er avril 1984;

— programme d'aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts (PAIRA);

— programme de subventions à la démolition et au réaménagement des arrière-cours;

— subventions spéciales.

Revitalisation des centres-villes et secteurs centraux (ReviCentre)

À la suite de l'annonce par le gouvernement au mois de novembre 1983 d'un plan de relance, le Conseil des ministres a approuvé un programme d'aide à la revitalisation des centres-villes et secteurs centraux dont la mise en vigueur est prévue pour le début de l'exercice financier 1984-1985. Ce programme a été conçu par la Direction générale, notamment dans le cadre de sa participation au Comité interministériel sur la politique des centres-villes. La Direction a ensuite été chargée d'en assumer la gestion durant les trois années de sa durée, soit du 1er avril 1984 au 31 mars 1987.

Au cours des derniers mois de l'exercice financier 1983-1984, la Direction s'est attachée à définir le programme avec précision et à produire l'ensemble des instruments d'information, d'analyse et de gestion nécessaires à un tel programme.

Aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts (PAIRA)

Les crédits relatifs à ce programme de subventions sont affectés au programme 6 du budget du Ministère. La plupart des activités inhérentes à l'administration de ce programme sont décrites au chapitre Aqueduc et égouts.

Il importe cependant de souligner que la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire établit l'admissibilité des projets soumis au Ministère en fonction de critères et normes spécifiques inscrits au programme et elle s'assure également, préalablement au versement de l'aide financière, que les municipalités concernées respectent certaines exigences minimales en matière de lotissement et de construction.

Ainsi, au cours de l'exercice 1983-1984, et depuis la mise en application du nouveau programme PAIRA-1983, la Direction a effectué dans le cadre de ce programme quelque 135 analyses su. des questions ayant trait à l'admissibilité de nouvelles demandes. Elle a également effectué environ 160 analyses de règlements d'urbanisme de municipalités relatives aux exigences minimales de lotissement et de construction. La Direction a procédé à l'examen de 37 dossiers de vérification de coûts des travaux admissibles réalisés par les municipalités afin de permettre le versement de l'aide financière destinée à ces dernières.

Ententes auxiliaires Canada-Québec

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire assume la maîtrise d'oeuvre de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur des équipements publics (1978-1983) ainsi que la partie de l'entente auxiliaire sur l'implantation d'une usine de papier journal à Amos (1980-1983) qui a trait à la mise en place d'infrastructures domiciliaires dans les municipalités d'Amos et d'Amos-Est.

Le Ministère, par le biais de la Direction générale, a fait partie des comités directeurs de ces deux ententes et il a assumé la gestion de ces dernières. L'implication du Ministère dans ces ententes a pris fin durant l'exercice financier 1983-1984 avec la transmission à la ville d'Amos et à la municipalité de Parent des dernières tranches de l'aide financière qui leur était destinée.

Démolition et réaménagement des arrière-cours

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire a procédé au cours de l'exercice 1983-1984 aux dernières vérifications administratives de la subvention de 500 000 $ accordée à la ville de Québec dans le cadre du programme de démolition et de réaménagement des arrière-cours — PANAC (Amélioration et nettoyage des arrière-cours). Ce programme est maintenant terminé.

Subventions spéciales

Le Ministère peut verser dans certaines circonstances des subventions pour des projets qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de programmes spécifiques, mais que le gouvernement a décidé d'appuyer financièrement par le biais du Fonds de développement régional de l'O.P.D.Q. Ces projets auxquels l'O.P.D.Q. reconnaît un impact régional, peuvent concerner, notamment, l'implantation d'infrastructures dans des municipalités où prévalent des conditions particulières, l'acquisition de terrains dans le cadre de l'aménagement de parcs urbains, des interventions ponctuelles dans le cadre de la revitalisation de centres-villes, la mise en oeuvre d'un programme de restauration domiciliaire ou divers autres travaux municipaux compatibles avec les objectifs du Fonds de développement régional et à l'égard desquels le ministère des Affaires municipales produit un avis favorable.

Au cours de l'exercice 1983-1984, le Ministère, par le biais de l'implication de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, a ainsi entrepris ou continué de verser une partie des subventions réservées aux villes de Trois-Rivières (500 000 $), de Sherbrooke (471 200 $), de Québec (1 000 000 $) et de Rouyn (1 973 150 $) relativement à des interventions réalisées par ces municipalités dans leur centre-ville. Ces sommes d'argent ont fait l'objet d'un transfert de fonds au ministère des Affaires municipales provenant du fonds de développement régional de l'O.P.D.Q. Des dossiers analogues ont été amorcés avec les villes de Mont-Laurier et Granby. Le Ministère est également impliqué dans un projet d'extension du réseau d'aqueduc à La Baie pour lequel un financement sera assuré à partir du Fonds de développement régional.

La poursuite des études et analyses relatives à certains de ces projets devrait se traduire par une implication financière du Ministère au cours de l'exercice financier 1984-1985. D'autre part, la municipalité de Sayabec a reçu le dernier versement de 59 200 $ de l'aide financière prévue afin de lui permettre de compléter la mise en place d'infrastructures dans un parc de maisons mobiles requis à la suite de l'implantation d'une usine de panneaux-particules. Finalement, la Direction a également formulé des avis techniques sur deux projets pour lesquels l'O.P.D.Q. a versé directement une subvention aux institutions concernées. Il s'agit du projet de réaménagement de la place du marché à Saint-Hyacinthe et de la création d'un mini-parc industriel en bordure du ruisseau de la Brasserie à Hull.

Études et dossiers divers

À titre de partenaire gouvernemental, le ministère des Affaires municipales a fourni ses orientations générales d'aménagement du territoire, dans le cadre des orientations gouvernementales destinées aux municipalités régionales de comté et, relativement, aux législations, projets et programmes qui ont des incidences sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire conçoit des programmes et des modifications législatives et des modes d'assistance technique et assure également la participation technique du Ministère au sein de groupes de travail.

Le Ministère a fourni les orientations préliminaires pour 60 municipalités régionales de comté, en plus des documents d'orientation pour les communautés urbaines et régionale et les orientations définitives pour la municipalité régionale de comté de Laval.

D'importantes modifications législatives ont été apportées dans le cadre du projet de loi 45 qui confère aux municipalités de tout nouveaux pouvoirs d'intervention dans les centres-villes et les secteurs centraux.

L'intensification des efforts dans le domaine de la production documentaire permettra au Ministère d'assurer son soutien technique dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Un guide sur la revitalisation des secteurs commerciaux des centres-villes a reçu une large diffusion, et plusieurs documents seront mis sous presse incessamment.

La Direction générale a maintenu une collaboration active aux études du projet Archipel et du projet du parc du Saguenay.

Deux projets de politique ont réclamé une participation active de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, il s'agit de la politique sur les centres-villes et de la politique sur les parcs urbains de la région de Montréal. Des modifications législatives sont issues de ces travaux et feront l'objet d'études détaillées dans les prochains mois.

Avis divers

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire est appelée, enfin, à fournir des avis divers sur des projets gouvernementaux, municipaux et privés qui sont assujettis à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à la Loi sur la qualité de l'environnement ou qui font l'objet d'évaluations interministérielles. Il en va de même des propositions de modifications législatives et réglementaires et, notamment, de celles qui ont des incidences sur les finances municipales et sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

La Direction générale a soumis aux autorités du Ministère un avis au sujet de la pertinence de conserver l'obligation pour le Ministre d'approuver divers gestes en vertu des articles 125 et suivants de la Loi sur les mines. Faisant suite aux recommandations contenues dans ce rapport, un amendement à cette loi a été introduit dans l'ensemble des amendements législatifs adoptés par l'Assemblée nationale durant l'exercice 1983-1984.

La Direction a soumis 55 avis concernant des projets d'annexions, fusions, érections en municipalité ou toutes autres modifications dans la structure du territoire municipal, plus particulièrement en ce qui a trait aux aspects de ces projets inhérents à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

La Direction est impliquée dans le processus d'approbation par le ministère des Affaires municipales des règlements municipaux constituant un programme visant à promouvoir la construction domiciliaire. Au cours de l'exercice, elle a formulé 297 avis relativement aux règlements soumis à cet égard par autant de municipalités et 247 de ces derniers ont été approuvés par le Ministre. Les avis de la Direction sont émis en fonction des critères que le Ministre prend en considération pour l'approbation des règlements des municipalités, dont ceux inhérents à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

Au cours de l'exercice financier 1983-1984, la Direction a formulé 18 avis sur autant de projets d'ententes intermunicipales relatives à l'alimentation en eau ou à l'évacuation des eaux usées. Ces avis portent sur la pertinence des équipements et services projetés eu égard aux problèmes que les municipalités visent à résoudre.

Organigramme

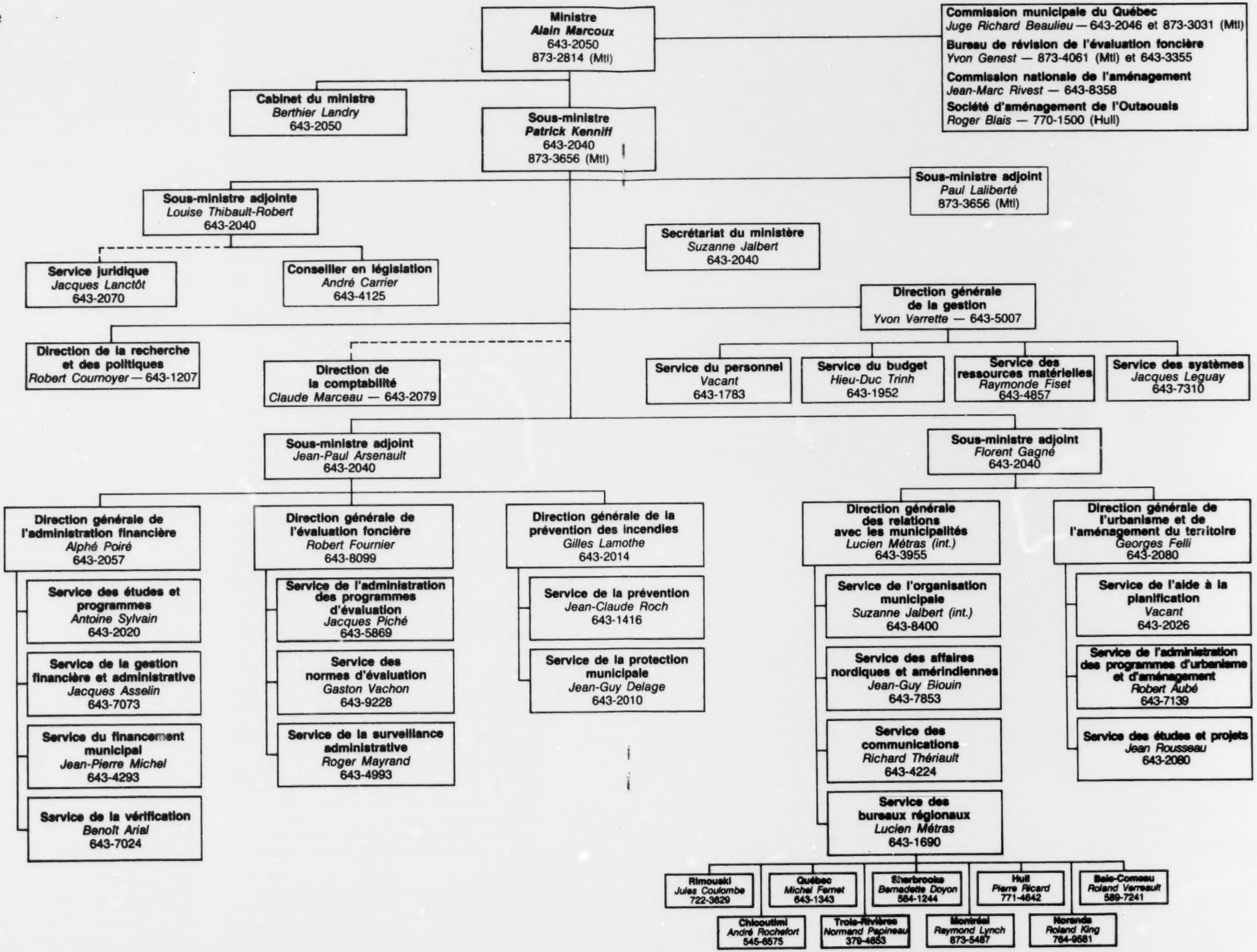

2. Aide et surveillance administratives et financières

Le programme Aide et surveillance administratives et financières correspond aux activités des quatre services de la Direction générale de l'administration financière. Plus précisément, l'élément 1 est consacré au fonctionnement de l'ensemble de la direction et les éléments 2 et 3 regroupent des paiements de transfert.

Études et programmes d'administration financière

Le Service des études et programmes d'administration financière est responsable de la formulation des principes et de l'élaboration des normes de comptabilité applicables aux municipalités du Québec. Le Service participe également d'une façon active à la mise en oeuvre et à l'adaptation du nouveau régime fiscal des municipalités.

Comptabilité et finances municipales

Le Service a effectué au cours de 1983-1984 une mise à jour du *Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec*; cette cinquième mise à jour a été expédiée aux municipalités en mars 1984.

Comme à chaque année, le Service a procédé à la révision et à la mise à jour des différents documents à caractère financier utilisés par les corporations municipales; il s'agit des formulaires et guides suivants:

— le *Formulaire du rapport financier 1983* et le *Cahier des prévisions budgétaires 1984* propres à chacun des groupes d'organismes suivants: municipalités locales, villages nordiques et municipalités régionales de comté;

— le *Guide du rapport financier 1983* et le *Cahier des prévisions budgétaires 1984* des municipalités locales ainsi que celui des municipalités régionales de comté;

— le *Formulaire de calcul des revenus 1984* destiné aux municipalités locales;

— le *Formulaire et guide d'utilisation du programme triennal des dépenses d'immobilisations 1984-1985-1986*;

— le *Formulaire de demande de compensation de l'effet de plafonnement de la taxe d'affaires imposée aux petites entreprises*.

Le Service a également entrepris au cours de l'année l'élaboration de formulaires uniformes pour la présentation des budgets et rapports financiers des régies intermunicipales. Ces documents qui devront respecter les principes énoncés au manuel de normalisation pourront éventuellement être utilisés par les communautés urbaines et régionale et les commissions de transport.

Fiscalité

Le Service a procédé à de multiples travaux en fiscalité municipale; il a entre autres participé très activement à la révision finale des règlements portant sur:

— la participation gouvernementale au financement des corporations municipales;

— la redistribution des revenus perçus en vertu de l'article 221 de la Loi sur la fiscalité municipale (compensations relatives aux réseaux de télécommunications, de gaz et d'électricité);

— la nature des taxes servant au calcul du taux global de taxation.

Il a également effectué les travaux suivants dans le domaine de la fiscalité municipale:

— détermination de l'impact financier de l'abolition du programme de transfert minimum pour des municipalités comprises à l'intérieur de territoires spécifiques;

— recensement des municipalités bénéficiant du programme d'aide à la compensation de l'effet de plafonnement de la taxe d'affaires, études et recommandations portant sur l'impact financier pour le gouvernement et les municipalités concernées d'une éventuelle abolition de ce programme;

— mise à jour d'une étude portant sur l'évolution des finances municipales depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité municipale;

— conception et élaboration d'un répertoire des indices de richesse, d'effort fiscal et des dépenses *per capita* concernant chacune des municipalités du Québec; cette brochure est actuellement disponible au ministère des Affaires municipales.

Le Service est aussi responsable du paiement des montants dus aux municipalités dans le cadre des programmes de transfert minimum, de péréquation, de compensation de l'effet de plafonnement de la taxe d'affaires et de compensation tenant lieu de taxes sur les réseaux de télécommunications, de gaz et d'électricité. De plus, le Service a procédé à l'établissement d'un plan relatif à la gestion de ces programmes et à la détermination des indices de richesse foncière, d'effort fiscal et de dépenses des municipalités; ce plan permettra d'atteindre une plus grande efficacité notamment en regard des délais de traitement et de la fiabilité des données financières utilisées.

Le Service a aussi réalisé les travaux suivants:

— analyse des programmes triennaux d'immobilisations des communautés urbaines et de leur commission de transport, recommandation et préparation de projets de décret pour approbation gouvernementale;

— études et avis divers sur la présentation et l'approbation des programmes triennaux des communautés urbaines et de leur commission de transport;

— évaluations ponctuelles et pour des fins spécifiques des performances financières de certaines municipalités;

— participation aux travaux du Comité de l'Ordre des comptables agréés du Québec portant sur la vérification des municipalités et autres organismes municipaux;

— analyse des ordonnances de la municipalité de la Baie-James et participation à des travaux concernant cette dernière;

— études et avis sur le contenu des conventions et contrats relatifs à la réalisation des travaux d'assainissement des eaux selon la formule clé en main;

— mise en oeuvre des nouveaux règlements adoptés en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, c'est-à-dire, mise au point de documentation pour les sessions, formation de moniteurs et animations des sessions aux fonctionnaires des cités et villes;

— études et recommandations sur les modes d'imposition des réseaux de production et de distribution d'énergie électrique possédés et utilisés en tout, ou en partie, par des compagnies privées;

— expertises financières et expression d'opinions portant sur les annexions et fusions de municipalités réalisées en cours d'exercice;

— assistance technique et participation aux comités portant sur la tarification des services municipaux et sur l'établissement d'un éventuel programme d'aide aux villes minières de la Côte-Nord.

Gestion financière et administrative

Au cours de l'année 1983-1984, les activités du Service de la gestion financière et administrative ont consisté principalement en différentes interventions auprès des municipalités en vue de développer et de maintenir chez ces dernières les compétences nécessaires en matière d'administration, de finances et de comptabilité municipales. Ces activités qui bénéficient en premier lieu aux administrations municipales dont la taille ne permet pas une structure d'organisation sophistiquée, ont eu comme prérequis un rapprochement auprès de la clientèle d'où une meilleure connaissance de ses besoins. C'est ainsi que le Service s'est appliqué à élaborer différents instruments de formation et d'information et qu'il est intervenu tout au long de l'année auprès des secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésorières des conseils municipaux et de leurs autres partenaires de gestion.

Le Service a poursuivi d'une façon soutenue l'action privilégiée entreprise au cours des dernières années auprès des MRC. Une tournée fut organisée afin d'informer les secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésorières sur la préparation du budget. Des égards ont également été réservés à ces instances municipales, principalement en ce qui a trait à la mise en application des règlements du gouvernement et des lois à incidences financières. Par ailleurs, la vérification des coûts admissibles aux programmes de subvention pour l'aménagement du territoire fut l'occasion de fournir une assistance personnalisée aux secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésorières des MRC en matière d'administration, de finances et de comptabilité. Divers avis ont également été produits aux MRC relativement à des modifications à leurs lettres patentes.

Le Service a collaboré, avec la Commission municipale du Québec, à l'administration de 9 municipalités dont le conseil n'a pu siéger valablement en raison du nombre insuffisant de membres, résultant entre autres de démissions (municipalités administrées en vertu de l'article 100 de la Loi sur la Commission municipale). Il a participé à la tenue de l'enquête sur la ville de Rimouski et procédé à diverses opérations pour la Commission municipale du Québec. Il a également représenté cet organisme et formulé certaines recommandations suite à la mise en tutelle de la municipalité de Notre-Dame-du-Lac.

Le Service est intervenu afin de régler des différends survenus dans l'application d'ententes intermunicipales; ses interventions ont porté sur 7 cas litigieux.

Le Service a procédé à la vérification des réclamations présentées dans le cadre des différents programmes suivants: programme d'aide à l'implantation des réseaux d'aqueduc (PAIRA), programmes d'aide financière aux municipalités régionales de comté et programme de compensations de l'effet de plafonnement de la taxe d'affaires. Il a également administré, conjointement avec le Bureau de la protection civile du Québec, le programme d'aide financière aux municipalités victimes de sinistres naturels; une cinquantaine de municipalités ont bénéficié de ce programme et ont ainsi récupéré en subventions, 50 % des dépenses encourues pour la remise en état de leurs équipements.

Le Service a accordé une attention particulière à l'information, l'initiation et l'assistance aux conseils et fonctionnaires des municipalités locales nouvellement érigées.

En se reconnaissant une responsabilité particulière vis-à-vis les aspects de la gestion financière, le Service a participé avec la Direction générale des relations avec les municipalités, à l'élaboration de matériel d'information dans le cadre des programmes de perfectionnement des élus/es et fonctionnaires municipaux.

Le Service a multiplié les démarches en vue de l'implantation d'une véritable politique d'achat au Québec dans le réseau municipal; à cet effet, des rapports ont été produits sur les différents aspects de cette politique, ses incitateurs, ses contraintes, ainsi que sur la réceptivité des partenaires. Le Service a donné suite aux demandes d'information reçues et s'est engagé dans différentes opérations de promotion telles la participation à des colloques régionaux et la publication d'articles. De plus, il a collaboré étroitement avec le Secrétariat de la Commission permanente interministérielle des achats, sur différents projets; il y a d'ailleurs assumé le leadership dans les dossiers spécifiques au domaine municipal. Le Service a reçu et traité plusieurs plaintes relatives à certaines administrations municipales; ses interventions, en plus de contribuer au règlement des problèmes soulevés, ont toutes revêtu une dimension principale d'assistance.

Le Service a effectué différentes missions spéciales d'information, d'assistance et de redressement auprès des municipalités considérées comme déficientes à la suite d'analyses financières.

Le Service a supervisé l'administration de la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent; il a réalisé des études et engagé, conjointement avec la Direction générale des relations avec les municipalités, une opération visant à réédifier la structure administrative et politique de ce territoire. Il a administré les municipalités de Rivière-Pigou, de De Grasse et de Letellier jusqu'au 31 décembre 1983 tout en veillant à la réalisation de la fusion de Rivière-Pigou avec la ville de Moisie et au transfert de la responsabilité de l'administration des municipalités de De Grasse et de Letellier à la municipalité régionale de comté de Sept-Rivières.

Financement municipal

Le Service du financement municipal regroupe les divisions des emprunts, des obligations et des subventions.

Emprunts

En matière d'emprunt, les principales réalisations du Service ont été:

— l'analyse de 2 501 règlements d'emprunt pour une valeur globale de 1 289 907 948 $;

— l'examen de 1 299 résolutions d'emprunt temporaires pour un montant total de 827 739 062 $;

— l'analyse des 268 programmes triennaux d'immobilisations soumis par les cités et villes, les communautés urbaines et régionale et les commissions de transport; les prévisions de dépenses d'immobilisations de ces organismes pour les années 1983, 1984 et 1985 s'élevaient à 3,4 milliards de dollars;

— l'analyse des projets d'ententes intermunicipales;

— la participation aux travaux en vue de la révision des contrôles du Ministère et de la Commission municipale du Québec sur les opérations de financement des municipalités;

— l'établissement des critères pour l'approbation des règlements d'emprunt et la détermination du taux d'endettement des municipalités;

— la mise à jour du registre des emprunts autorisés et non effectués;

— l'aide technique et l'avis aux administrateurs et administratrices municipaux sur la préparation des règlements d'emprunt et l'élaboration des programmes triennaux d'immobilisations;

— les analyses et les études diverses sur les finances de certaines municipalités et sur l'utilisation de l'informatique par le Service.

Obligations

En plus de s'impliquer dès le début du processus d'emprunt des municipalités, le Service procède à la réalisation du financement à long terme prévu aux règlements d'emprunt municipaux. À cette fin, il effectue la mise en marché des obligations et autres effets négociables, produit des statistiques sur ces financements et, en conformité avec l'article 12 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires, valide les obligations émises.

La valeur des titres émis au cours de l'exercice 1983-1984 a atteint 1 026 082 000 $ (355 émissions), ce qui représente une très légère augmentation par rapport à l'année antérieure; ce montant comprend les emprunts de la ville de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal qui se sont élevés respectivement à 277 000 000 $ et à 341 000 000 $.

Par ailleurs, le Service du financement municipal a procédé, par l'entremise de son bureau d'ouverture des soumissions, à 169 séances pour l'ouverture de 701 soumissions, ceci en conformité avec les mandats confiés à cet effet au ministre des Affaires municipales par les municipalités. Il a également effectué la validation de titres pour un montant global de 794 516 758 $.

À la demande des municipalités et autres organismes municipaux, le Service a préparé 594 tableaux d'amortissement de dettes à long terme; de plus, il a élaboré et transmis au ministère des Transports ou au ministère de l'Environnement, selon le cas, quelque 120 échéanciers relativement aux emprunts effectués soit par les commissions de transport, soit par les municipalités bénéficiant de l'aide financière pour l'exécution de travaux reliés à l'épuration des eaux.

Enfin, il y a lieu de signaler les réalisations suivantes du Service en regard du financement des municipalités:

— production de différentes statistiques, analyses et avis sur la dette, les refinancements et le service de dette des municipalités et organismes municipaux; ces renseignements sont produits pour répondre aux besoins des municipalités, du ministère des Affaires municipales et du ministère des Finances;

— assistance aux détenteurs et détentrices lorsque des titres sont perdus ou volés;

— représentation au Comité de financement municipal; ce comité, au sein duquel sont également représentés le ministère des Finances et la Commission municipale du Québec, a principalement comme mission de traiter les demandes de financement à effectuer sur un marché étranger ou en devises étrangères et de conseiller les ministres concernés sur les sujets suivants: la réglementation en matière de soumissions et de taux d'intérêt, les nouveaux modes de financement et les modifications aux lois en matière de financement;

— représentation du Ministère aux salons de l'Épargne-placements tenus à Québec en novembre 1983 et à Montréal en février 1984.

Subventions

En ce qui concerne les subventions, le Service du financement municipal a été chargé, au cours de 1983-1984, de la gestion de certains programmes décrits au chapitre suivant. Il s'agit des subventions spéciales, du programme de création d'emplois en milieu municipal (PCEMM), du programme de relance à l'initiative municipale pour l'emploi (PRIME) et des programmes d'aide relatifs aux réseaux d'aqueduc et d'égouts (PAIRA et PAIRA-83).

Par ailleurs, le Service a collaboré à l'administration du programme d'aide financière qui s'adresse aux villages nordiques de même qu'à ceux qui concernent le regroupement municipal et la sécurité-incendie. Il a également continué de percevoir les prêts accordés aux municipalités de 1963 à 1968 en vertu de la Loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux de même que ceux consentis par le ministère des Finances entre 1973 et 1975.

Il convient de mentionner qu'au cours de 1983-1984, le Service a entrepris des démarches en vue de rassembler au ministère des Affaires municipales l'information sur les subventions versées aux municipalités par les différents ministères du gouvernement du Québec; une fois cette étude finalisée, le Ministère sera en mesure de fournir l'information pertinente aux municipalités sur les différents programmes de transfert dont elles peuvent bénéficier.

Enfin, soulignons que le Service a effectué au cours de l'année une étude en vue de simplifier le processus d'administration du programme PAIRA-83; il compte ainsi améliorer la qualité des services rendus aux municipalités et réduire les délais de traitement de leurs demandes d'aide financière.

Subventions spéciales

Pour l'année 1983-1984, le Service du financement municipal a versé à 4 municipalités, un montant de 524 000 $ en subventions spéciales, suite à des engagements pris par le gouvernement du Québec.

Programme d'amélioration des équipements communautaires (PAEC)

La fermeture des 33 dossiers qui étaient encore actifs au 31 mars 1983 a donné lieu au versement de subventions à 24 municipalités pour un montant global de 1 378 215 $; les 9 autres dossiers ont été fermés suite à l'abandon des projets par les municipalités.

Programme de création d'emplois en milieu municipal (PCEMM)

Ce programme vise à favoriser la création d'emplois temporaires pour les bénéficiaires de l'aide sociale; il offre aux municipalités l'occasion d'employer une main-d'oeuvre auxiliaire dont la rémunération est partiellement subventionnée pour effectuer des travaux qui autrement auraient été différés.

En vertu de ce programme, le Ministère rembourse à la municipalité un maximum de 200 $ de rémunération hebdomadaire versée aux employés/es. Les personnes recrutées par la municipalité doivent avoir été référées au préalable par un centre Travail-Québec et l'emploi doit durer un minimum de 20 semaines de 30 heures.

Dans le cadre de ce programme, 1 200 projets ont été soumis pour une possibilité de création de 5 409 emplois requérant une aide financière de 19 900 000 $. De ce nombre, 678 projets créant 2 365 emplois et nécessitant une aide financière de 8 500 000 $ ont été retenus. Ce programme a pris fin au cours de l'exercice.

Programme de relance à l'initiative municipale pour l'emploi (PRIME)

Ce programme vise à stimuler la création de nouveaux emplois en fournissant aux municipalités et organismes municipaux les moyens d'effectuer maintenant des travaux ou études qui auraient autrement été différés.

En vertu de ce programme, le Ministère rembourse à la municipalité jusqu'à concurrence de 200 $ la rémunération hebdomadaire versée aux employés/es. De plus, une allocation pouvant atteindre 150 $ par semaine, par emploi, est versée pour couvrir les avantages sociaux, les matériaux et autres frais inhérents au projet générateur d'emploi. Les personnes recrutées par la municipalité doivent avoir été référées au préalable par un centre Travail-Québec et la subvention est versée pour une période variant de 20 à 52 semaines de travail, d'un minimum de 30 heures. La date limite pour la réalisation des travaux est fixée au 30 octobre 1984.

Le budget pour ce programme s'élève à 45 700 000 $. Les municipalités ont soumis un total de 2 404 projets d'un coût total estimatif de 118 millions de dollars; de ce nombre, 1 313 projets ont été acceptés pour une possibilité de création de 5 824 emplois et une aide financière de 45 300 000 $. L'aide financière versée au cours de l'exercice 1983-1984 s'élève à 33 500 000 $ dont 23 100 000 $ pour des projets déjà terminés.

Formule de transfert minimum

Ce programme d'aide gouvernementale avait été instauré au moment de l'entrée en vigueur de la réforme sur la fiscalité municipale pour assurer aux municipalités un transfert net de ressources d'au moins 10 $ *per capita*. Ce programme devait prendre fin au cours de l'exercice 1982-1983; il a cependant été reconduit pour les exercices financiers 1983-1984 et 1984-1985 dans des proportions dégressives, soit respectivement 75 % et 40 % des montants originaux.

Pour l'exercice 1983-1984, 556 municipalités ont donc continué de bénéficier de ce programme en se partageant une somme de 9 100 000 $.

Compensation de l'effet de plafonnement de la taxe d'affaires

Ce programme d'aide financière vise à compenser à la municipalité le manque à gagner consécutif au plafonnement du taux de la taxe d'affaires que la municipalité doit effectuer en vertu de l'article 237 de la Loi sur la fiscalité municipale. Cet article de loi a pour objectif de réduire la taxe d'affaires des petites entreprises lorsque le taux de cette taxe excède de 15 % de la valeur locative des places d'affaires.

Les versements effectués en vertu de ce programme de compensations se sont élevés à 8 100 000 $ en 1983-1984; des neuf municipalités bénéficiaires, sept sont situées sur l'île de Montréal et deux sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec.

Un amendement à la formule de plafonnement obligatoire du taux de la taxe d'affaires, adopté par voie législative en décembre 1983, aura pour effet de réduire de moitié l'aide accordée aux entreprises admissibles en 1984-1985. Ce changement entraînera une réduction proportionnelle des sommes versées à la municipalité par le gouvernement pour compenser le manque à gagner consécutif au plafonnement du taux.

Formule de péréquation

La formule de péréquation municipale vise à atténuer certaines disparités économiques intermunicipales et à venir en aide aux municipalités les plus démunies. Les municipalités dont la richesse foncière par tête est inférieure aux ⅔ de celle de l'ensem-

ble des municipalités du Québec bénéficient de la péréquation. L'importance de cette subvention pour chaque municipalité bénéficiaire varie en fonction des deux facteurs suivants: l'ampleur de l'écart entre sa richesse foncière *per capita* et les ⅔ de celle de l'ensemble des municipalités du Québec, et l'effort fiscal fourni par ses contribuables. En 1983-1984, 442 municipalités ont bénéficié d'un montant global de péréquation de 13 millions de dollars.

Vérification

Au cours de l'exercice 1983-1984, les activités du Service de la vérification se sont déroulées conformément aux objectifs poursuivis; les réalisations du Service ont consisté en:

— la vérification des prévisions budgétaires et des rapports financiers des municipalités locales et des municipalités régionales de comté. Cette vérification vise à:

- s'assurer du respect de certaines exigences légales visant les finances municipales ainsi que du respect des principes et règles contenus au *Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec*;
- s'assurer de la fiabilité des données financières et statistiques emmagasinées sur informatique et utilisées à différentes fins dont la détermination du montant de certaines compensations et subventions aux municipalités;
- suivre l'évolution de la situation financière des municipalités et fournir au besoin des conseils aux municipalités.

De plus, le Service a continué de donner informations, conseils et avis sur l'application des normes de comptabilité municipale et sur le régime de fiscalité municipale et d'analyser la situation financière de certaines municipalités.

Enfin, il y a lieu de souligner que le Service de la vérification a complété la conception d'un système qui permettra de diffuser dans le milieu certaines informations financières et statistiques établies à partir des états financiers et des budgets municipaux; ce système devrait être intégré au système de traitement informatique des données et mis en opération au cours de l'exercice 1984-1985.

3. Évaluation foncière

Le troisième programme budgétaire du Ministère est consacré à l'évaluation foncière. Le premier élément comprend les dépenses de fonctionnement de la Direction générale de l'évaluation foncière de même que les fonds d'un programme de subvention. Les éléments 2, 3 et 4 sont consacrés à des paiements de transfert.

En 1983-1984, les principaux programmes d'activités de la Direction générale de l'évaluation foncière ont été la mise en chantier de l'édition II du *Manuel d'évaluation foncière du Québec*, édition faite sous le signe de la continuité des rôles, l'information et l'animation pour assurer l'atteinte et le maintien des objectifs, l'administration de programmes de compensations versées aux municipalités et faisant partie de la réforme fiscale municipale.

Études et travaux

En 1983-1984, la Direction générale de l'évaluation foncière a procédé à une réorientation de ses activités, le tout en un effort de rationalisation et de décroissance.

Dans cette perspective, l'accent a été placé sur ce qui correspond aux orientations d'information, d'animation et de recherche en normes, procédés et méthodes, de même qu'en mécanisation et simplification des procédés administratifs, surtout en ce qui a trait aux paiements tenant lieu de taxes.

La réorganisation entreprise et réalisée au Service de la surveillance administrative a été étendue à l'ensemble de la Direction générale et un projet de mécanisation du plus grand nombre de fonctions a été soumis aux autorités y inclus un projet de paiement direct des transferts aux municipalités, projet dont la réalisation est cependant encore au stade préliminaire d'élaboration.

La Direction générale a également effectué des travaux de recherche fiscale aux fins du suivi de la réforme fiscale municipale. Il faut particulièrement mentionner les questions relatives aux chemins de fer, les terrains de golf, le secteur coopératif et l'industrie en général avec un volet particulier sur la pétrochimie et l'industrie lourde. Elle a également participé à la recherche de solutions de rechange sur les questions administratives relatives aux fermes et boisés.

Dans l'intervalle, les relations avec l'extérieur ont constitué une activité importante pour la Direction: avec les évaluateurs et évaluatrices lors de séminaires, congrès, conférences, symposiums, de même qu'avec le milieu municipal, les autres provinces et certains états américains. On a aussi constaté un intérêt marqué de la part de pays francophones d'Afrique et des échanges d'information sont survenus à ce niveau.

Normes d'évaluation

Le Service des normes d'évaluation est responsable du premier programme d'activités, soit celui d'établir, maintenir et améliorer les normes, guides et directives aux fins d'évaluation foncière.

Ce programme vise à assurer l'uniformité administrative à la base des rôles d'évaluation en fournissant un guide, d'usage réglementaire, de même qu'un cheminement, des principes et concepts et un ensemble de formulaires intégrés à la base d'un système d'information et d'évaluation foncière. Le *Manuel d'évaluation* ne fixe pas la valeur mais il constitue un instrument que l'évaluateur doit adapter à la réalité économique du milieu. Il en résulte pour les municipalités une économie en recherche, en développement et méthodes d'évaluation foncière, tout en permettant une comparaison entre les rôles, leurs bases et les résultats obtenus.

Le *Manuel d'évaluation foncière du Québec* contient ces normes et a été publié en 1975. Il comporte plusieurs volumes tournés principalement vers l'établissement du premier rôle de nouvelle génération mais selon une philosophie, des principes et des concepts de portée universelle de telle sorte qu'il puisse aussi servir à l'établissement de toute valeur selon le concept de valeur marchande la plus probable.

Il était urgent d'accélérer le processus de révision du *Manuel* et d'orienter ce dernier pour tenir compte de l'avènement du système international de mesures, des nouvelles techniques de construction, de l'évolution de la réalité scientifique et économique, des suggestions reçues du milieu et enfin, de l'usage prononcé de l'ordinateur afin de faciliter et de dynamiser l'appariement des données et de faciliter une mesure plus juste du comportement du marché le plus probable.

C'est ainsi qu'un plan directeur de recherche et développement pour la révision du *Manuel* fut parachevé et la révision des volumes et leur publication sont prévues pour s'échelonner du printemps 1984 à la fin de l'année 1985. À noter également que toutes les fiches et formulaires d'usage obligatoires seront également disponibles en version informatique.

Il est à noter que le *Manuel*, de par sa clientèle, déborde du milieu municipal. Environ le tiers des usagers et usagères de ce guide administratif et technique n'oeuvre pas dans le milieu municipal.

Au prochain exercice, le programme de révision du *Manuel* sera poursuivi afin d'assurer le respect du calendrier de publication de l'édition II.

Surveillance administrative

Le Service de la surveillance administrative poursuit un objectif d'information relative au domaine de l'évaluation foncière en général et assure l'animation du milieu municipal et de leurs évaluateurs et évaluatrices pour favoriser l'avènement et le maintien de rôles d'évaluation de meilleure qualité. À cet effet, le Service procède à la vérification administrative des rôles fonciers et à la vérification des niveaux médians des rôles fonciers.

L'an dernier, une première révision des procédés administratifs de vérification des niveaux médians a été réalisée. Elle visait des questions de principes et le respect des responsabilités avec l'extérieur. Cette année, la révision a été poursuivie et vise le reste des procédés administratifs et la dynamisation des moyens informatiques.

En 1983, tous les niveaux médians furent vérifiés et approuvés avant la fin de l'année et la presque totalité avant le 15 décembre. Il s'agit là d'une nette amélioration par rapport aux années antérieures et d'une réduction de deux mois de la période de travail requise pour traiter ce dossier. De plus, il n'y a eu aucune intervention décisionnelle de la Direction générale en substitution à l'évaluateur local comparativement à 5 pour l'exercice antérieur.

Le Service administre également des paiements de transfert, soit ceux relatifs au programme d'aide à l'implantation des rôles d'évaluation de nouvelle génération (PAIRE).

En 1983-1984, dans le cadre de ce programme, le Service vérifia 300 rôles d'évaluation nouvellement déposés et analysa 550 rôles, soit en correction pour les années antérieures, soit en réalisation partielle. L'ensemble des transferts administrés dans le cadre du PAIRE est de 13 860 000 $.

Pour le prochain exercice, le Service doit revoir la politique et les moyens d'information, y inclure l'augmentation du nombre de séminaires de perfectionnement destinés aux évaluateurs, réaliser de nouvelles brochures d'information, mécaniser davantage le dossier de traitements du niveau médian et en réduire encore les délais de sortie. Enfin, il doit élaborer une nouvelle politique en remplaçant la surveillance des rôles par un système d'animation reposant sur un échantillonnage préventif des rôles en différentes régions du Québec, et en concentrant son action sur les rôles qui, l'année précédente, indiquaient les plus grandes déficiences.

Administration des programmes d'évaluation foncière

La Direction générale de l'évaluation foncière administre plusieurs programmes de compensations relatifs aux taxes municipales. Le Service de l'administration des programmes en a la responsabilité.

Compensations sur les immeubles

Pour l'exercice 1983-1984, les subventions compensatoires, à l'égard des immeubles des réseaux de l'Éducation et des Affaires sociales, de même que ceux du gouvernement, des ambassades et des consulats ont totalisé 253 200 000 $. Un total de 1 100 municipalités ont reçu des subventions compensatoires.

Compensations sur les fermes et boisés

Au cours de l'exercice, 800 municipalités ont adressé au Ministère des demandes de compensations concernant le manque à gagner subi par les municipalités à cause de l'existence de plafonds sur l'imposition des fermes et boisés. Ces municipalités ont reçu 11 600 000 $ et 60 000 propriétés étaient visées par ces compensations.

En 1983-1984, une révision de l'ensemble des procédés administratifs relatifs, à tous les programmes de paiement tenant lieu de taxes a été entreprise. De plus, la mécanisation d'une fiche signalétique de chaque immeuble a été poursuivie, le tout dans le cadre de la réalisation de conceptions administratives déposées en 1982. Cette mécanisation ne vise cependant pas les dossiers des fermes et boisés. Pour le prochain exercice, l'accélération de la révision des procédés administratifs et l'usage supérieur de l'informatique constituent des objectifs importants.

4. Administration générale

Le programme 4 regroupe les activités de législation, de recherche et politiques, de même que de gestion.

Législation

Au cours de l'exercice, le Ministère a préparé un certain nombre de lois publiques et a travaillé à des projets de réglementation. Il a collaboré avec d'autres ministères à la rédaction de lois publiques et a analysé et commenté certains de leurs projets de lois. Enfin, il a participé à divers groupes de travail intraministériels ou interministériels.

Lois publiques principalement préparées par le Service de la législation:

— projet de loi 12 de 1983: Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1983, c. 19), sanctionnée le 22 juin 1983*;

— projet de loi 28 de 1983: Loi modifiant la Loi sur la Communauté régionale de l'Outaouais (1983, c. 29), sanctionnée le 23 juin 1983*;

— projet de loi 45 de 1983: Loi modifiant des dispositions législatives concernant les municipalités (1983, c. 57), sanctionnée le 22 décembre 1983*.

— projet de loi 38 de 1983: Loi sur la participation gouvernementale au financement des municipalités, non adoptée avant le 1er avril 1984;

— projet de loi 61 de 1984: Loi sur les immeubles industriels municipaux, dont le principe n'a pas été adopté avant le 1er avril 1984.

Loi publique principalement préparée par le Service juridique avec la collaboration du Service de la législation:

— projet de loi 53 de 1983: Loi annexant un territoire à celui de la ville de Chicoutimi (1983, c. 48), sanctionnée le 21 décembre 1983.

Éventuelles lois publiques principalement préparées par le Service de la législation et non présentées à l'Assemblée nationale:

— projet de loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les finances municipales**;

— projet de loi sur le ministère des Affaires municipales**;

— projet de loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics**.

Lois publiques d'autres ministères préparées en partie par le Service de la législation:

— projet de loi 15 de 1983: Loi modifiant la Loi sur l'expropriation, le Code civil et la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (1983, c. 21), sanctionnée le 22 juin 1983;

— projet de loi 18 de 1983: Loi sur la Société immobilière du Québec (1983, c. 40), sanctionnée le 21 décembre 1983;

— projet de loi 40 de 1983: Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public, dont le principe n'a pas été adopté avant le 1er avril 1984.

Règlements et projets de règlements principalement préparés par le Service de la législation:

— règlement sur les règles permettant de déterminer à quelle proportion médiane de la valeur foncière réelle des unités d'évaluation correspondent les valeurs inscrites au rôle d'évaluation, entré en vigueur le 31 août 1983;

— règlement sur la répartition entre les corporations municipales des revenus provenant de l'application de l'article 221 de la Loi sur la fiscalité municipale, entré en vigueur le 14 septembre 1983;

— règlement sur la participation gouvernementale au financement des corporations municipales, entré en vigueur le 28 septembre 1983;

— règlement sur la nature des taxes ou des compensations à considérer pour établir le taux global de taxation d'une corporation municipale, entré en vigueur le 5 octobre 1983;

— règlement sur le paiement des taxes foncières municipales en plusieurs versements, entré en vigueur le 5 octobre 1983;

---

* Pour ces lois, le travail du Service de la législation, au cours de l'exercice 1983-1984, a porté non seulement sur la préparation du projet aux fins de sa présentation à l'Assemblée nationale, mais aussi sur la modification du projet présenté, dans le cadre de son cheminement devant l'Assemblée, pour déboucher sur la version sanctionnée de la loi.

** Ces projets de lois ont été rédigés au cours de l'exercice 1983-1984; cependant, ils n'ont pas été présentés à l'Assemblée nationale avant le 1er avril 1984.

— règlement sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une plainte au Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec, entré en vigueur le 19 octobre 1983;

— règlement sur la forme ou le contenu minimal de divers documents relatifs à l'évaluation et à la fiscalité municipales, entré en vigueur le 26 octobre 1983;

— règlement sur la forme et le contenu du rôle d'évaluation foncière, le processus de sa confection et de sa tenue à jour et la continuité des rôles successifs, entré en vigueur le 1er janvier 1984.

Travail d'analyse et de commentaires par le Service de la législation sur des projets de lois d'autres ministères:

— projet de loi 3 de 1983, Loi sur les archives (1983, c. 38), sanctionnée le 21 décembre 1983;

— projet de loi 17 de 1983, Loi modifiant le Code du travail et diverses dispositions législatives (1983, c. 22), sanctionnée le 23 juin 1983;

— projet de loi 24 de 1983, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'habitation et la protection du consommateur (1983, c. 26), sanctionnée le 22 juin 1983;

— projet de loi 35 de 1983, Loi sur les musées nationaux (1983, c. 52), sanctionnée le 22 décembre 1983;

— projet de loi 46 de 1983, Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal et modifiant diverses dispositions législatives (1983, c. 45), sanctionnée le 21 décembre 1983;

— projet de loi 47 de 1983, Loi sur le transport par taxi (1983, c. 46), sanctionnée le 21 décembre 1983;

— projet de loi 51 de 1983, Loi sur la fonction publique (1983, c. 55), sanctionnée le 22 décembre 1983;

— projet de loi 58 de 1983, Loi portant réforme au Code civil du Québec du droit des biens, non adoptée avant le 1er avril 1984;

— éventuel projet de loi refondant la Loi constituant la Commission de transport de la Rive Sud de Montréal;

— éventuel projet de loi sur l'usage du tabac dans les lieux publics;

— éventuel projet de loi omnibus du ministère des Transports;

— éventuel projet de loi modifiant la Loi sur les biens culturels;

— éventuel projet de loi sur le ministère des Relations extérieures;

— éventuel projet de loi modifiant la Loi sur l'hôtellerie;

— éventuel projet de loi modifiant la Loi sur les chemins de colonisation.

Participation à divers groupes de travail intraministériels ou interministériels:

— révision des contrôles gouvernementaux sur les actes financiers des organismes municipaux;

— réforme électorale municipale;

— réforme de l'organisation municipale territoriale;

— régime de retraite des élus municipaux.

Recherche et politiques

Le rôle principal de la Direction de la recherche et des politiques est de conseiller les autorités du Ministère dans l'élaboration de politiques ou de programmes relatifs aux collectivités locales et d'évaluer les implications, dans le champ d'intérêt et de responsabilités du Ministère, des propositions législatives, administratives et réglementaires des autres ministères et organismes gouvernementaux. De ce fait, ses activités portent en grande partie sur des travaux de recherche et d'analyse de politiques, la formulation d'avis, la participation à des comités interministériels ou techniques, la préparation de documents d'orientation sur des sujets ou projets qui peuvent affecter les municipalités ou les domaines de compétence du Ministère.

La Direction comporte également une Division de l'information technique. Celle-ci, en plus de la tâche d'organiser la cueillette systématique des données statistiques et administratives sur les municipalités, offre à ces dernières une assistance méthodologique pour le développement de systèmes de gestion de l'information relative au territoire. De plus, elle assure l'encadrement d'un atelier de cartographie, du centre de documentation générale et du centre de documentation juridique du Ministère.

Au cours de l'exercice financier 1983-1984, la Direction de la recherche et des politiques a travaillé sur des dossiers touchant aux institutions et aux compétences municipales, à la fiscalité et aux finances municipales, ainsi que sur diverses questions impliquant directement ou indirectement les municipalités ou le ministère des Affaires municipales.

Institutions et compétences municipales

• Décentralisation

La Direction a également préparé pour les autorités du Ministère des avis et des documents d'analyse concernant les propositions de démarche sur la décentralisation et son impact sur le système municipal.

En vue de préparer la concertation Québec-municipalités sur la décentralisation, la Direction de la recherche et des politiques a représenté le Ministère au sein d'un comité technique chargé de préparer le travail du comité d'orientation formé des présidents des deux unions municipales, du ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional et du ministre des Affaires municipales.

• Projet de refonte des lois municipales

Dans le cadre des groupes de travail sur le projet de refonte des lois municipales, la Direction a collaboré à l'élaboration de la position du Ministère concernant la réforme électorale au niveau municipal ainsi qu'à la révision des lois touchant l'organisation territoriale des municipalités.

La participation de la Direction dans ces dossiers consiste à réaliser des recherches, à préparer des documents de problématique, à élaborer des positions ministérielles concernant des problèmes spécifiques et à participer aux discussions sur ces dossiers.

• Préparation de la commission parlementaire étudiant le projet de loi sur la participation gouvernementale au financement des municipalités

Afin de réunir la documentation pertinente aux travaux de la commission parlementaire chargée d'étudier ce projet de loi, la Direction a préparé un dossier d'informations et d'analyses sur ce sujet. Ce dossier comprenait une chronologie des principaux événements, une synthèse de l'argumentation du Québec sur ce sujet, l'état des négociations Ottawa-Québec et une description du projet de loi et des textes de référence.

• Réalisation et gestion de projets municipaux

À l'instar des pays européens, le secteur privé manifeste de plus en plus d'intérêt à oeuvrer au nom d'une municipalité pour la fourniture et la gestion des services municipaux. Afin de faire face à cette orientation nouvelle, la Direction a travaillé à la définition de nouvelles formules de réalisation, de gestion et de financement des équipements municipaux.

• Comités exécutifs municipaux

Une brève analyse de l'opportunité d'instituer des comités exécutifs municipaux a exigé une description de l'état de la situation et un examen des avantages et des inconvénients de cette forme d'organisation pour les municipalités québécoises les plus populeuses.

• Ressources accordées aux partis municipaux d'opposition

La Direction a entrepris en 1983 une étude portant sur le rôle des partis politiques municipaux d'opposition et sur les ressources financières et techniques qui pourraient leur être accordées dans le cadre d'un éventuel projet de loi sur la revalorisation des droits et du rôle des membres des conseils et des partis d'opposition.

• Rémunération des commissaires de la CTL et de la CTRSM

Conformément aux dispositions de leur loi constitutive, la Commission de transport de ville de Laval et la Commission de transport de la Rive Sud de Montréal ont soumis au Ministère, pour approbation par le gouvernement, des propositions relatives à la rémunération de leurs commissaires. La Direction a analysé les changements proposés et formulé les recommandations pertinentes.

• Évaluation de la campagne de publicité auprès des candidates aux élections municipales

La Direction a effectué un sondage auprès des candidates élues dans les conseils municipaux lors des élections de novembre 1982. Ce sondage, d'abord conçu pour évaluer l'impact des messages diffusés par le Ministère pour inciter les Québécoises à se porter candidates lors d'élections municipales, a également permis d'explorer le profil socio-économique de ces candidates de même que leur expérience en politique municipale, provinciale et fédérale.

• Enquête sur la distribution territoriale des pouvoirs publics

En réponse à une demande du gouvernement français visant à obtenir des informations sur divers aspects du fonctionnement du système municipal québécois, la Direction a procédé à l'examen des diverses lois municipales et réalisé un document-synthèse sur les pouvoirs municipaux en matière de services publics, sur les pratiques budgétaires et le financement des municipalités ainsi que sur les contrôles et l'assistance du gouvernement auprès des municipalités.

• Comité interministériel sur la concertation scolaire-municipale en milieu de loisir

Aux fins de favoriser la concertation scolaire-municipale dans l'utilisation d'équipements de loisir, la Direction a participé aux travaux du comité interministériel chargé de faire le point sur l'état de la concertation et d'identifier les problèmes que rencontrent les organismes du milieu ainsi que les éléments de solution pertinents.

Fiscalité et finances municipales

• Régime de contrôles exercés par le Ministère et la Commission municipale du Québec en matière de gestion financière

Faisant suite aux analyses et réflexions entamées en 1981 par un groupe de travail sur les pouvoirs et attributions du ministère des Affaires municipales et de la Commission municipale du Québec, la Direction a préparé un projet de réforme visant à alléger les contrôles sur la gestion financière des municipalités.

Ce projet de réforme fait actuellement l'objet d'une consultation auprès des unions regroupant les municipalités du Québec.

• Politique de financement des infrastructures

Dans le cadre de l'option préférable d'aménagement de la région de Montréal, le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur et le ministère des Affaires municipales ont été invités à dégager les critères d'appréciation spatiale et de répartition des coûts de viabilisation entre les promoteurs-constructeurs, la municipalité et les résidants et résidantes des nouveaux quartiers, en vue de l'analyse des règlements d'emprunt.

La Direction a exécuté le mandat confié au Ministère dans le cadre de ce dossier.

• Évaluation des condominiums appartements à Montréal

La Direction a été appelée à étudier les propositions que l'Association des propriétaires de condominiums a présentées au ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur en vue de favoriser l'accession à la propriété en condominium par le plus grand nombre de ménages possible.

• Imposition des immeubles d'organismes sans but lucratif, de fabriques et d'institutions religieuses

Faisant suite à la recommandation du comité conjoint Québec-municipalités portant sur des modifications à apporter aux régimes de compensations actuellement applicables aux immeubles d'organismes sans but lucratif, de fabriques et d'institutions religieuses, la Direction a procédé à une analyse approfondie de cette recommandation et d'autres options possibles.

• Participation du gouvernement au financement des municipalités

Dans le but de mettre à la disposition des gestionnaires du Ministère et des administrateurs et administratrices municipaux un document d'information sur les programmes d'aide gouvernementaux disponibles au profit des municipalités, la Direction a travaillé à l'amélioration et la mise à jour du document *Participation du gouvernement au financement des municipalités* qui date de 1979.

• Tarification des services municipaux

Dans son rapport remis en octobre 1982, le Comité conjoint Québec-municipalités recommandait que les lois municipales soient amendées de façon à éliminer les contraintes légales à la tarification et de permettre aux corporations municipales d'utiliser pleinement ce mode de financement si tel est leur choix. À la suite de cette recommandation visant à étendre l'usage de la tarification, la Direction a procédé à la préparation d'un guide à l'intention des administrateurs et administratrices locaux afin de leur faire connaître les principes, les avantages et les techniques d'application de la tarification de même qu'un résumé des pouvoirs légaux pertinents.

• Fiscalité des producteurs et productrices agricoles

En collaboration avec la Direction générale de l'évaluation foncière, la Direction a examiné avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, les modalités administratives et les incidences budgétaires du programme de compensations versées aux municipalités pour le plafonnement de la taxe foncière sur les fermes et les boisés. Cet examen s'est inscrit dans le cadre de la révision des différents programmes d'aide financière du gouvernement.

• Révision de la Loi sur les fonds industriels

La Loi sur les fonds industriels a été instituée en 1961 pour répondre à la demande des municipalités qui voulaient venir en aide à l'industrie.

L'expérience a révélé des lacunes qui empêchaient la loi d'être pleinement opérationnelle. La Direction a participé à l'élaboration d'un projet de loi visant à alléger divers contrôles et à en faciliter l'application.

• Révision des critères d'aide financière aux associations municipales

La Direction a présenté une proposition sur un nouveau mode de calcul des subventions du Ministère aux associations d'élus/es municipaux. Essentiellement, cette proposition a pour objectif d'assurer une meilleure stabilité financière à chacune des unions de municipalités et de rendre la méthode de calcul des subventions plus équitable.

• Régime de retraite des élus/es municipaux

Lors du congrès de l'Union des municipalités du Québec en avril 1983, le Premier ministre s'engageait à revoir le régime de retraite des élus/es municipaux et à y apporter les ajustements requis.

Conformément à cet engagement, la Direction, en collaboration avec la Commission administrative des régimes de retraite et des assurances, a élaboré et étudié différentes solutions possibles.

Les résultats de cette étude font présentement l'objet de consultation auprès des unions municipales.

Dossiers divers

• Le programme de travaux communautaires en milieu municipal

Afin de favoriser la relance de l'économie, le gouvernement a mis en oeuvre le programme Services communautaires destiné aux jeunes bénéficiaires de l'aide sociale, pour leur permettre d'améliorer à la fois leurs conditions matérielles et leurs chances de trouver un emploi.

En collaboration avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, la Direction a travaillé à la conception du volet municipal de ce programme.

• Comité interministériel du Secrétariat à la jeunesse

La Direction a représenté le Ministère au sein du comité interministériel du Secrétariat à la jeunesse. Dans le cadre d'un suivi du plan d'action gouvernemental relatif à la jeunesse, la Direction se chargeait de fournir au comité l'information sur ce que le milieu municipal faisait ou pouvait faire pour la jeunesse et d'évaluer l'impact éventuel pour les municipalités des mesures et programmes gouvernementaux s'adressant aux jeunes.

• Conférence des ministres des Affaires municipales

À chaque année, à l'été, les ministres des Affaires municipales du Canada se réunissent pour discuter de problèmes communs. Afin de préparer la participation du Québec à ces conférences, la Direction élabore des documents de synthèse sur certains sujets à l'ordre du jour.

• Économie d'énergie

La Direction a représenté le Ministère aux réunions du groupe de travail sur l'énergie réunissant l'Union des municipalités du Québec et le ministère de l'Énergie et des Ressources. Ce groupe, constitué à la demande des municipalités, avait pour mandat de conseiller l'U.M.Q. dans ce domaine. La Direction a notamment participé à l'élaboration d'un programme d'économie d'énergie dont un des principaux éléments vise l'embauche d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice aux économies d'énergie dans les municipalités.

• Application de la Charte de la langue française

Une professionnelle de la Direction était chargée, à titre d'interlocutrice du Ministère auprès de l'Office de la langue française, de diffuser aux personnes intéressées les dispositions de la Charte et de fournir les interprétations et les renseignements requis, en collaboration avec l'Office de la langue française.

• Conférence sur les mines de fer

Au cours de l'année 1983, la Direction a représenté le Ministère au Sommet québécois sur les mines de fer. À la suite de ce Sommet, une table de concertation de tous les intervenants a été formée dans le but d'élaborer d'éventuelles mesures de relance de l'industrie québécoise du fer concentrée sur la Côte-Nord. La Direction, en collaboration avec la Direction générale de l'administration financière, de la Direction générale de l'évaluation foncière et le Service juridique, a examiné les possibilités de participation des municipalités afin d'aider les entreprises à diminuer leurs coûts de production du minerai de fer. Les moyens privilégiés ont été étudiés afin de vérifier la nécessité ou l'opportunité d'apporter des modifications législatives.

• Loi de police et relations de travail

Aux fins de l'application de la Loi de police, la Direction fournit au ministère de la Justice des avis sur la situation des municipalités qui demandent à être dispensées de l'obligation de se doter d'un corps de police, de réduire le nombre de leurs effectifs, ou encore d'abolir leurs services policiers. Elle a également étudié la question des sentences arbitrales. La Direction a formulé un avis sur le projet de modifications législatives présenté par le

ministre du Travail sur l'arbitrage des différends entre les corps policiers et les municipalités.

• Législation dans le domaine du bâtiment

Dans le cadre d'une révision des lois dans le secteur de la construction et de la sécurité du bâtiment, la Direction a participé aux activités d'un groupe de travail interministériel. Le mandat de ce groupe de travail était de revoir le partage des responsabilités en matière de normalisation, de qualification et d'inspection. La Direction a été amenée à fournir plusieurs avis et à formuler la position du Ministère à ce sujet.

• Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux

Faisant suite à la volonté du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme d'apporter des modifications à la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux, la Direction a préparé un avis sur le sujet faisant valoir les arguments présentés par les municipalités.

Le Sommet sur la récupération du papier et du verre

La récupération des matières secondaires a pris de l'expansion avec l'augmentation du coût de l'énergie et elle s'étend maintenant au secteur domestique, où traditionnellement les municipalités exercent un contrôle sur l'enlèvement et l'élimination des ordures ménagères.

Les municipalités sont donc de plus en plus incitées à s'engager dans cette nouvelle méthode d'enlèvement des ordures ménagères qu'on appelle la collecte sélective. Un Sommet sur cette question a eu lieu en février 1984. La Direction a conseillé le Ministère sur les actions à proposer lors du Sommet. Elle a par ailleurs effectué les recherches et, en collaboration avec l'équipe du ministère de l'Environnement, rédigé les textes nécessaires et contribué au support technique du Sommet, notamment pour la synthèse des débats.

• Remembrement des terres dans la région de Saint-Hubert

La municipalité de Saint-Hubert fait face à une situation problématique de sous-utilisation de son territoire agricole, de manque à gagner croissant de ses revenus et d'inéquité de sa fiscalité.

La Direction a oeuvré, dans le cadre d'un comité de travail interministériel, à la recherche de solutions à ces problèmes.

Autres activités

En plus des dossiers déjà mentionnés, la Direction a préparé des avis sur les sujets suivants: le projet de loi sur le taxi, le projet de révision de la Loi de la Commission de transport de la Rive Sud de Montréal, le plan national d'équipements de loisirs, le projet de loi sur l'usage du tabac dans les lieux publics, la réglementation sur l'eau potable, la Loi sur le crédit touristique et le programme d'interventions lors des accidents naturels reliés à l'eau, le statut et le rôle de l'ingénieur/e municipal.

La Direction a également collaboré à l'élaboration d'un guide concernant l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

En vue de la participation de porte-parole du Ministère à différents colloques et congrès, la Direction a préparé des communications sur: les municipalités québécoises face à la crise, la productivité en milieu municipal et le rôle des comités consultatifs d'urbanisme.

Dans le cadre de la collaboration à la revue *Municipalité*, les professionnels et professionnelles de la Direction ont été appelés à rédiger des articles sur divers sujets dont: la nouvelle législation dans le domaine municipal, la tarification, les contrôles administratifs et financiers exercés par le Ministère et la Commission municipale du Québec, le régime de retraite des élus et élues municipaux, l'urbanisme et l'économie d'énergie, les politiques énergétiques.

Enfin, en collaboration avec l'ENAP et le Service des communications du Ministère, la direction a organisé un stage au sein du Ministère pour un fonctionnaire de la Côte-d'Ivoire.

La Division de l'information technique

• Le programme de cartographie urbaine

L'année 1983 a été celle de la consolidation du programme conjoint du ministère des Affaires municipales et de celui de l'Énergie et des Ressources voué à la production des bases géographiques urbaines pour les municipalités.

Le Comité de sélection a retenu 10 municipalités pour qui les travaux de cartographie incluant la réalisation de la carte du morcellement foncier doivent débuter en avril 1984.

Toutefois, pour répondre aux besoins relatifs à la cartographie des municipalités rurales, un programme à frais également partagés a été mis au point grâce au concours du Service du cadastre du ministère de l'Énergie et des Ressources. Ceci per-

met de réaliser une carte du découpage foncier alignée sur une carte topographique sommaire pour moins de 5 000 $ pour un territoire d'un kilomètre carré.

• Les projets-pilotes

La Division de l'information technique a complété cette production cartographique en orientant ses efforts vers trois projets de démonstration sur l'exploitation de la cartographie comme outil de gestion de l'information municipale à caractère technique.

Le premier a permis aux municipalités d'Aylmer, de Saint-Jovite et de Matane de familiariser leur personnel aux techniques permettant de relier tous les plans et cartes à la base géographique.

Le second a fourni la possibilité de développer conjointement avec la ville de Saint-Hyacinthe une série de logiciels permettant d'exploiter à des fins polyvalentes les données du rôle d'évaluation à partir des coordonnées du matricule des unités d'évaluation identifiées sur la matrice graphique.

Les résultats de ces travaux ont fait l'objet d'une diffusion notamment par les documents intitulés *BIP : Manuel de l'usager* et *BIP : Rapport de programmation*, publiés par le ministère des Affaires municipales.

Le troisième a consisté à fournir une assistance technique auprès de la Direction générale de la sécurité publique pour faciliter la réalisation d'Infocarte. Cette opération visait à représenter sur une carte les différents événements criminels et infractions qui surviennent sur le territoire municipal. Le projet a permis de mettre en évidence le besoin de rationaliser la cueillette de statistiques concernant les rapports d'événements criminels. Une seconde phase sera amorcée en 1984 pour informatiser les données sur la gestion des opérations policières. Ainsi, rapports, statistiques et représentations cartographiques des données seront en partie réalisés grâce à des logiciels exploités sur des équipements de micro-informatique.

• Les publications

Dans le cadre de l'assistance méthodologique aux municipalités en vue de la réalisation de systèmes de gestion de l'information sur le territoire, la Division a préparé un guide sur l'exploitation des données du rôle d'évaluation et un manuel d'introduction à de tels systèmes. Un troisième ouvrage est en préparation et concerne l'intégration informatique des données informatisées par une référence spatiale commune.

Deux visites ont été effectuées en Ontario au cours de 1983, l'une lors du congrès du Municipal Information Systems Association, l'autre au Municipal Administration Branch du ministère ontarien des Affaires municipales et de l'Habitation. Des échanges fructueux ont pu avoir lieu concernant l'état d'avancement des systèmes informatisés de gestion dans les municipalités québécoises et ontariennes.

• La cueillette de renseignements statistiques

La Division a procédé à la cueillette et à l'enregistrement des données sur les élections municipales de 1983 et publié une analyse des tendances électorales municipales.

• L'administration du centre de documentation

En 1983, la transformation du système maison de classification des volumes en celui de la *Library of Congress* a été achevée. L'intégration de la collection juridique au Centre de documentation est venue compléter le projet d'information du catalogage.

La spécialisation du Centre en matière d'affaires municipales s'est encore accrue par l'achat de 220 nouveaux titres. Grâce à un élagage continu et à l'adaptation de la collection aux besoins des usagers et usagères, le nombre de volumes s'est stabilisé à 7 500 et celui des périodiques à 200.

Le nombre de prêts a connu une augmentation de 30 %, passant de 2 300 en 1982-1983 à 3 000 pour l'exercice 1983-1984. Ceci démontre l'intérêt des usagers et usagères du Centre qui, bien qu'ils se recrutent à 70 % auprès des fonctionnaires du ministère des Affaires municipales comptent aussi des chercheurs/ses et fonctionnaires externes au Ministère. La participation du Centre de documentation comme partenaire du réseau informatisé UTLAS permet une diffusion de sa collection partout auprès des universités canadiennes, des ministères québécois et des autres provinces ainsi qu'auprès d'instituts de recherche spécialisés.

Gestion

Au cours de l'exercice 1983-1984, la Direction générale de la gestion a réalisé au-delà de 97 % de son objectif en ce qui concerne le plan de développement des cadres au Ministère, soit une augmentation de 14 % par rapport à l'exercice précédent. Il y a eu 64 participations pour une moyenne de 4,5 jours/personne de perfectionnement par participant/e.

En ce qui concerne le programme d'égalité en emploi, un programme de perfectionnement pour les femmes fonctionnaires a été lancé en août 1983. Selon les modalités de ce programme, 8 femmes sur une possibilité de 10 s'y sont inscrites. Cette démarche a été faite en collaboration avec le Centre de consultation individuelle de l'Office des ressources humaines.

Aussi, en collaboration avec le même organisme, un programme d'information destiné aux femmes admissibles à des concours de cadre supérieur a été développé. Au Ministère, 5 professionnelles sur 7 ont participé à ce programme.

Pour ce qui est des personnes handicapées, le plan d'embauche a été préparé et déposé dans les délais prescrits.

Pour les membres des communautés culturelles, tous les gestionnaires ont été informés de la possibilité d'embaucher des stagiaires provenant des universités non francophones.

Par ailleurs, la Direction générale de la gestion a traité de façon systématique près de 3 650 demandes de biens et services, plus de 3 500 réquisitions pour des travaux de reprographie interne et au-delà de 2 100 demandes pour des fournitures au magasin du Ministère.

Au niveau de la gestion des imprimés administratifs, plus de 225 demandes d'impression ont été analysées et tout près de 235 demandes de révision ou de conception de nouveaux formulaires ont été effectuées.

De plus, 15 aménagements importants ont été réalisés et la Direction a assuré le support logistique à 18 reprises lors de la participation du Ministère à des congrès, colloques ou expositions.

La Direction générale de la gestion a aussi procédé à la modification ou à l'élaboration de systèmes informatiques dont ceux concernant l'identification et la localisation des cadastres sur le territoire du Québec, le suivi des dossiers dans le cadre des programmes de création d'emplois et PAIRA, le calcul des paiements pour les programmes de transfert et de compensation, la mise en oeuvre des programmes statistiques sur l'écart des valeurs des immeubles gouvernementaux et sur les pertes matérielles dues aux sinistres. Finalement, la Direction générale a réalisé la mise en place d'un programme de sécurité concernant des données conservées sur bandes magnétiques des principaux programmes gouvernementaux du Ministère.

5. Aide institutionnelle et restructuration du territoire

C'est la Direction générale des relations avec les municipalités qui est responsable de la plupart des activités de restructuration du territoire et d'aide institutionnelle. Plus précisément, cette Direction générale s'occupe d'organisation municipale, d'administration des affaires municipales en milieux nordique et amérindien, du perfectionnement des élus/es et des fonctionnaires municipaux et de représentation régionale. Enfin, il revient à la Direction générale de développer les moyens nécessaires pour informer la clientèle du Ministère de ses orientations.

Organisation municipale

La Direction générale des relations avec les municipalités a exercé, au cours de 1983-1984, des activités d'assistance technique et institutionnelle en procédant à de nombreuses analyses de projets concernant les regroupements, les annexions, les créations et la division de municipalités, les modifications de statut ou de dénomination de municipalités, les ententes intermunicipales et les structures régionales.

Par exemple, la Direction générale a analysé 29 projets de regroupement impliquant 59 municipalités. Trois regroupements ont effectivement été réalisés en 1983-1984, entraînant la création des municipalités de Pointe-à-la-Croix (Pointe-à-la-Croix et Saint-Fidèle-de-Restigouche), Moisie, ville (Moisie (sd) et Rivière-Pigou (sd)) et Laterrière (Notre-Dame-de-Laterrière, paroisse et Laterrière, village); 11 projets ont été abandonnés pour divers motifs et les 15 autres projets se poursuivent en 1984-1985.

La Direction a été impliquée dans 93 cas d'assistance technique d'où sont issues 77 demandes officielles d'annexions. De ces dossiers ouverts, 22 ont été réalisés, 18 refusés et 36 sont en cours en 1984-1985.

Par ailleurs, la Direction générale a étudié 5 projets soumis par des groupes de citoyens et citoyennes désireux de doter d'une administration municipale le territoire qu'ils habitent. Une nouvelle municipalité a effectivement été constituée en 1983-1984. Il s'agit de l'Ile-d'Anticosti dans la MRC de Minganie.

La Direction générale a aussi étudié, au cours de l'année, 29 demandes de modification de dénomination et de statut dont 15 d'entre elles ont reçu les autorisations requises. Parmi celles-ci, il faut noter 2 transformations de cités en villes. Il y a eu aussi le traitement de 9 demandes de recherche historique.

Au cours de l'exercice, la Direction générale des relations avec les municipalités a étudié plus d'une centaine de projets qui ont été présentés dans le cadre de la Loi sur les ententes intermunicipales*. Dix-huit régies intermunicipales sont entrées en opération au cours de l'exercice. Cinq de ces régies ont pour but l'administration des loisirs, une autre vise le traitement des déchets solides, deux sont prévues pour l'alimentation en eau potable et cinq pour l'assainissement des eaux usées, trois concernent la police et la protection contre l'incendie, une se rapporte au transport en commun et la dernière concerne un aéroport.

Affaires nordiques et amérindiennes

Le Service des affaires nordiques et amérindiennes a assumé ses responsabilités à des degrés divers à l'occasion de la réalisation de ses activités en 1983-1984. Celles-ci sont passées en revue brièvement sous quatre grandes rubriques.

L'assistance administrative

L'assistance administrative aux municipalités de villages nordiques a été fournie en 1983-1984 principalement de deux façons.

En premier lieu, un mandat a été confié à l'Administration régionale Kativik afin qu'elle fournisse aux municipalités locales une assistance constante afin de les soutenir dans leurs opérations quotidiennes. Les secteurs touchés sont la gestion municipale, la gestion des projets d'infrastructure, le domaine juridique, la protection-incendie, l'ingénierie, l'urbanisme, la gestion du matériel et la mécanique spécialisée (machinerie lourde).

* Cette loi n'est pas incluse directement dans la liste des lois administrées par le Ministère, car elle ne fait que modifier les deux lois de base, comme en fait foi son titre: Loi modifiant le Code municipal et la Loi sur les cités et villes concernant les ententes intermunicipales.

Le Ministère intervient lui-même, par le biais du Service des affaires nordiques et amérindiennes, auprès de sa clientèle nordique. En 1983-1984, les efforts ont porté sur la normalisation des systèmes de taxation dans les villages nordiques, ceci afin d'assurer l'application d'un système répondant aux normes juridiques et respectant les principes d'équité propres à tout système municipal de taxation. Tous les villages nordiques ont donc reçu une assistance en vue de les aider à réaliser la taxation selon les étapes appropriées: budgétisation, réglementation, confection d'un rôle de perception et, enfin, processus de facturation.

Le Ministère agit, enfin, directement auprès de l'Administration régionale Kativik afin de l'aider dans la réalisation des divers mandats mentionnés précédemment. Cette activité est appelée à prendre une certaine importance dans l'avenir. L'objectif est d'amener l'Administration régionale Kativik à opérer de la façon la plus autonome possible en regard l'exécution de ses mandats et responsabilités.

L'assistance financière

Le Ministère maintient des programmes de subventions pour le bénéfice des organismes municipaux nordiques afin de les aider à se doter des infrastructures et équipements communautaires et à opérer les services municipaux essentiels. Les services couverts par ces programmes sont ceux relatifs à l'hygiène communautaire, soit l'approvisionnement en eau, la cueillette et l'élimination des déchets et des eaux usées, la voirie locale, l'entretien des bâtiments et véhicules municipaux et l'administration.

Dans le domaine de l'infrastructure, le gouvernement a approuvé en 1983-1984 des projets d'équipements pour un montant de 3 027 000 $ consistant principalement dans la construction d'espaces de garage (dans 6 municipalités), de construction de sites de traitement des eaux usées, de bureaux municipaux et de relocalisation de dépotoirs (respectivement 2 cas pour chacun des projets identifiés). Quelques projets particuliers ont aussi été acceptés pour doter un village d'un bouteur et pour confier à l'Administration régionale Kativik le soin de faire une étude générale dans le domaine de l'approvisionnement en eau applicable à 8 villages. L'année 1983-1984 a aussi été marquée par la présentation d'un plan d'investissement concernant l'infrastructure en milieu nordique. Ce plan identifie les besoins à long terme des villages nordiques et propose des options échelonnées sur différentes périodes, en vue de sa réalisation. Ce plan a été le fruit d'un travail mené conjointement avec l'Administration régionale Kativik.

Les subventions aux opérations des villages nordiques et à l'Administration régionale Kativik ont continué à leur être, comme dans les années précédentes, versées afin d'assurer la distribution des services pendant toute l'année. voici l'état des subventions versées en 1983-1984:

- Administration régionale Kativik (fonctionnement): 2 053 091 $
- Villages nordiques (fonctionnement): 4 157 314 $
- Remboursement des emprunts contractés dans le cadre du programme d'amélioration des infrastructures (en milieu nordique): 891 809 $
- Opération des équipements livrés dans le cadre de l'amélioration de l'infrastructure: 30 320 $
- Étude concernant l'opération et l'entretien des systèmes d'aqueduc et d'égouts de Kuujjuarapik: 5 000 $

La représentation du Ministère auprès du SAGMAI

Le Ministère a maintenu sa présence auprès du Secrétariat des activités gouvernementales en milieux amérindien et inuit (SAGMAI) afin de proposer et de mettre en application des politiques adéquates et concertées auprès des clientèles nordiques et autochtones. Le Ministère a de plus participé à l'étude et à l'application de diverses dispositions contenues aux conventions signées avec les autochtones.

Les dossiers qui ont retenu plus particulièrement notre attention en 1983-1984, en plus de la réunion mensuelle des coordonnateurs/trices ministériels qui est une activité permanente, sont:

— le relogement des Inuit de Poste-de-la-Baleine dans un nouveau village à être construit dans la région du lac Guillaume-Delisle (Umiujaq);

— la participation financière des Inuit aux coûts des services municipaux;

— la révision de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois faite à la demande des Cris du Québec.

Autres

Le Service des affaires nordiques et amérindiennes est aussi intervenu de façon importante dans certains secteurs touchant l'administration municipale nordique et l'organisation administrative en général. Parmi les principales activités, mentionnons le traitement des rapports financiers et des

prévisions budgétaires des villages nordiques et cris, l'analyse des demandes d'emprunts temporaires et l'élaboration d'avis particuliers touchant divers aspects tels que l'approbation des ordonnances de la municipalité de la Baie-James, la restructuration du territoire de la Baie James, et, enfin, les modifications législatives touchant le Nord québécois.

Représentation régionale

La Direction générale des relations avec les municipalités assume par ses bureaux régionaux, la présence régionale du ministère des Affaires municipales auprès des municipalités. Les activités réalisées au cours de l'année 1983-1984 ont porté principalement sur le renseignement, l'information aux clientèles, le perfectionnement des élus/es, la rétroinformation, la représentation et la concertation régionale.

Renseignement

Au cours de l'année, la Direction générale a répondu en région à 20 600 demandes de renseignements provenant d'appels téléphoniques et de lettres. De ce nombre, 40 % venaient de fonctionnaires municipaux et 25 % de citoyens et citoyennes. De plus, environ 1 000 personnes se sont présentées dans les différents bureaux régionaux pour obtenir des renseignements sur divers sujets relatifs aux affaires municipales.

Information

Les délégués régionaux ont rencontré les représentants et représentantes de certaines municipalités, à leur demande, pour les informer spécifiquement sur le sujet qui les préoccupait. On dénombre pour cette activité environ 700 visites auprès des municipalités. De plus, la Direction générale par ses bureaux régionaux, a participé à la réalisation de quatre tournées d'information dans l'ensemble des régions du Québec:

- **Économie d'énergie**

Suite à l'adoption d'une loi et d'un règlement concernant les normes des bâtiments en matière d'économie d'énergie, la Direction générale, par ses bureaux régionaux, a collaboré avec le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur à la réalisation de 30 réunions d'information. Cette tournée d'information a permis de sensibiliser 350 représentants et représentantes de municipalités à la possibilité pour leur institution de procéder aux inspections des bâtiments dans ce domaine.

- **Règlements en matière de fiscalité municipale**

Afin d'informer les trésoriers/ères, les secrétaires-trésoriers/ères et les élus/es municipaux sur les amendements apportés à certains règlements relatifs à la fiscalité municipale, la Direction générale des relations avec les municipalités en collaboration avec la Direction générale de l'administration financière a organisé et réalisé 51 réunions d'information. Cette activité a permis de rejoindre 1 100 personnes.

- **Organisation et fonctionnement d'une municipalité régie par le Code municipal**

À l'aide d'un document traitant de l'organisation et du fonctionnement d'une municipalité régie par le Code municipal, la Direction générale a organisé, pour la première année, des réunions d'information sur l'organisation d'une municipalité rurale à l'intention des élus/es et des secrétaires-trésoriers/ères de ces municipalités. Au cours de 30 réunions, plus de 600 personnes ont été sensibilisées à leurs responsabilités. On prévoit, pour l'été 1984, la réalisation de 150 autres réunions d'information à travers le Québec, lesquelles permettront d'informer plus de 5 000 élus/es et fonctionnaires municipaux sur ce même sujet.

- **Préparation du budget des M.R.C.**

La Direction générale des relations avec les municipalités s'est associée à la Direction générale de l'administration financière pour réaliser une tournée d'information auprès des secrétaires-trésoriers/ères des M.R.C. sur la préparation de leur budget. Dix réunions d'information ont été organisées; environ 100 personnes ont été rejointes par cette activité.

- **Autres réunions d'information**

En plus des tournées d'information provinciales, 45 réunions d'information régionales ont été organisées en région à la demande des instances locales. Différents sujets ont été abordés: l'évaluation foncière, l'aménagement et l'urbanisme, les chemins municipaux, la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités (1982, c. 63), les règlements d'emprunt, la Loi sur les archives, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les registres civils, la sécurité routière, les élections municipales, la préparation du budget, le rôle de l'inspecteur/trice municipal, les ententes intermunicipales dans le domaine du loisir et l'initiation des nouveaux secrétaires-trésoriers/ères.

Perfectionnement

Au cours de l'exercice, la Direction générale des relations avec les municipalités a conçu et réalisé, de concert avec l'Union des municipalités du Québec, 39 sessions de perfectionnement portant sur l'élu/e décideur, rejoignant ainsi 467 élus/es des cités et villes.

De plus, les bureaux régionaux de l'Estrie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de Trois-Rivières et de Québec ont participé à la mise sur pied, dans les Cégeps, de cours de perfectionnement à l'intention des secrétaires-trésoriers/ères.

Représentation

La Direction générale des relations avec les municipalités par l'entremise de ses bureaux régionaux a représenté le ministère des Affaires municipales à certains colloques, congrès et réunions des organismes socio-économiques de leur région.

Mentionnons, entre autres, sa présence aux congrès régionaux de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, aux colloques régionaux de l'Union des municipalités du Québec sur la décentralisation, aux réunions de consultation sur Le choix des régions et les sommets économiques régionaux de Québec, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Trois-Rivières, Rivière-du-Loup et Lanaudière.

De plus, la Direction générale des relations avec les municipalités a participé à différents congrès et colloques nationaux. Mentionnons, à titre d'exemple, le congrès de l'Union des municipalités du Québec, le congrès de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, le congrès de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec et l'assemblée générale de la Corporation des administrateurs municipaux agréés.

Concertation

À titre de représentants du Ministère, les délégués régionaux ont participé à plus de 100 réunions des Conférences administratives régionales (CAR) et ont pris part aux travaux des différents comités. Mentionnons, à titre d'exemple, le groupe de travail sur l'avenir de Schefferville, la table de concertation sur le parc Saguenay et les comités interministériels sur les plans de gestion des terres publiques.

Préparation de documents

La Direction générale des relations avec les municipalités a préparé et diffusé un certain nombre de documents d'information, notamment:

— le *Guide de références à l'intention des secrétaires-trésoriers/ères des municipalités régies par le Code municipal*;

— *La municipalité régie par le Code municipal, son organisation, son fonctionnement*;

— *Le profil de neuf municipalités régionales de comté de la région de Montréal.*

De plus, elle a travaillé à l'élaboration et à la révision d'autres documents qui seront publiés au cours de la prochaine année. Mentionnons à ce sujet:

— le *Guide de références (révisé) à l'intention des secrétaires-trésorier/ères des municipalités régies par le Code municipal*;

— *L'exécution du budget dans les municipalités régies par le Code municipal.*

Rétroinformation

La Direction générale des relations avec les municipalités a réalisé trois opérations majeures de rétroinformation portant sur les sujets suivants:

— l'impact du vote par anticipation;

— le programme de création d'emplois PRIME;

— la tournée d'information concernant les nouveaux règlements en matière de fiscalité.

De plus, la Direction générale a recueilli des résultats concernant la mise en nomination lors des élections.

Suivi de dossiers en région

La Direction générale des relations avec les municipalités, par les bureaux régionaux, a aussi assuré le suivi de dossiers à caractère proprement régional. Mentionnons, à ce titre, les projets PRIME, PAIRA, le projet Archipel, les avis sur les projets de fusions, d'annexions, d'ententes intermunicipales, le parc Saguenay et les projets d'aménagement hydroélectrique de Hydro-Québec.

Communications

Le Service des communications fournit à l'ensemble des unités administratives du Ministère des services conseils en matière d'information, de diffusion, d'édition et de relations publiques. Il informe également les clientèles du Ministère des orientations retenues. Ainsi, en 1983-1984, la fiscalité, l'aménagement du territoire, la sécurité-incendie et l'évaluation foncière ont donné lieu à des activités d'information. Quant à la démocratie municipale, le Ministère a poursuivi, lors de la période électorale de novembre 1983 où 1 000 postes de maires et mairesses étaient à pourvoir, sa campagne de sensibilisation aux élections municipales. Celle-ci avait pour buts l'augmentation du nombre de candidatures, en particulier celle des femmes, et l'accroissement du taux de participation des citoyens et des citoyennes le jour de l'élection.

Le Service des communications a publié, au cours de l'année 1983-1984, neuf numéros de la revue *Municipalité* portant sur les thèmes suivants: Le transport en commun (mai), La protection de l'environnement (juin-juillet), Les programmes gouvernementaux d'emplois (août-septembre), Objectif: sécurité-incendie (octobre), Une eau potable (novembre-décembre), La construction, une relance? (janvier), Sidac: un stimulant économique (février), Les économies d'énergie (mars-avril), 150 ans de vie municipale (numéro spécial).

Il y a eu également la publication du bulletin d'information mensuel *Muni-Express* qui informe régulièrement les élus/es et administrateurs/trices municipaux sur l'actualité municipale. Douze numéros ont paru au cours de l'année 1983-1984.

Ce fut aussi la relance, avec une présentation différente, du journal interne du Ministère, *L'Approche*. Cette publication, dont la parution avait été suspendue durant quelque temps, a lancé son premier numéro en février 1984.

D'autres activités essentielles au bon fonctionnement et à la réalisation des objectifs du Ministère ont également été menées par le Service des communications. Il s'agit d'activités de représentation, de renseignements fournis sur les lieux où sont tenus les congrès des organismes centraux du monde municipal, de conférences de presse et de publication de documents informatifs.

Trois activités de congrès ont nécessité l'installation d'un centre d'information afin de permettre aux congressistes de rencontrer différentes personnes-ressources du Ministère et d'obtenir de l'information sur des points particuliers. Ces congrès sont ceux de l'Union des municipalités du Québec, l'Union des municipalités régionales de comté du Québec et la Corporation des secrétaires municipaux du Québec.

Le Service des communications a participé au Salon de l'épargne-placements et a également fourni son étroit concours au Comité d'organisation du onzième congrès mondial des villes jumelées qui aura lieu à Montréal en septembre 1984.

Parmi les publications produites par le Service des communications, mentionnons le *Répertoire des municipalités du Québec* qui présente le régime municipal, les modifications apportées au cours de l'année aux municipalités, ainsi que les données de population et de superficie. Il contient également des renseignements sur les municipalités, les municipalités régionales de comté, les communautés urbaines et régionale et l'administration régionale Kativik. De plus, le Service joue un rôle conseil dans le domaine des publications du Ministère en coordonnant et supervisant toutes les étapes de production.

6. Aqueduc et égouts

Ce programme budgétaire vise à faciliter la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts dans les municipalités à capacité financière insuffisante qui sont aux prises avec des problèmes de salubrité publique. Son administration, qui relève du Service du financement municipal, se subdivise en trois activités distinctes, soit:

- le programme d'aide financière à l'implantation de réseaux d'aqueduc (PAIRA et PAIRA-83);
- le programme Liquidation;
- le programme d'aide financière pour fins d'aqueduc et d'égouts.

Le programme PAIRA

Le programme PAIRA s'adresse aux municipalités ayant une population de 5 000 habitants et moins. Le montant de la subvention peut atteindre 75 % du coût total admissible du projet, compte tenu de toutes les autres formes d'aide financière provenant d'un organisme gouvernemental. Lorsque le montant de la subvention excède 100 000 $, le paiement est étalé sur une période de 10 ans.

Depuis sa création le 9 mars 1977, 561 municipalités ont soumis 941 demandes de subventions. De ce nombre, 472 demandes ont été acceptées, soit 217 pour une aide financière de 8 400 000 $ payable comptant, et 255 pour une aide financière de 276 700 000 $ dont les versements sont échelonnés sur une période de 10 ans.

Selon l'entente Canada-Québec, signée le 30 mai 1979, concernant le programme de subventions aux équipements communautaires (PSEC), le Service du financement municipal doit réclamer du gouvernement fédéral, dans le cadre de l'aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc, une participation de 25 % et plus dans l'octroi de subventions accordées à différentes municipalités du Québec dans le cadre du programme PAIRA. Cette contribution est versée comptant aux municipalités concernées, selon la progression des travaux. Le montant réclamé dans le cadre de cette entente au cours de l'exercice s'élève à 5 200 000 $.

Le programme PAIRA-83, en vigueur depuis mai 1983, s'adresse également aux municipalités de 5 000 habitants et moins. L'aide financière accordée en vertu de ce programme peut atteindre 75 % du coût des travaux admissibles effectués par une municipalité pour la mise en place d'équipements d'approvisionnement en eau ou pour la recherche d'eau souterraine; dans les cas exceptionnels, une aide financière peut aussi être accordée pour la mise en place d'équipements d'évacuation et d'épuration des eaux usées domestiques.

Dans le cadre de ce programme, 290 projets ont été présentés au Ministère. Le Service du financement municipal a complété l'analyse de 101 demandes de subvention au cours de l'exercice 1983-1984; de ce nombre, 30 ont été retenues pour une aide financière totale de près de 2 500 000 $ dont la plus grande partie est payable en 10 ans.

Liquidation

Le programme Liquidation d'une durée de deux ans, terminé le 31 décembre 1977, s'adressait aux municipalités du Québec de 10 000 habitants et moins régies par la Loi sur les cités et villes et n'étant pas admissibles à l'aide statutaire *per capita*. Le Ministère a continué de remettre aux municipalités concernées les sommes dues et, au cours du présent exercice, un montant de 1 028 000 $ a été versé.

Ancien programme d'aide financière pour la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts

Quant au programme d'aide financière pour fins d'aqueduc et d'égouts qui a précédé le programme PAIRA, le Ministère a poursuivi le paiement des subventions promises, payables sur une période pouvant atteindre 10 ans. Pour l'exercice 1983-1984, les versements ont totalisé 30 826 000 $.

7. Sécurité-incendie

En 1983-1984, la Direction générale de la prévention des incendies a continué à développer son expertise en matière de sécurité-incendie, à mettre à la disposition des intervenants/es du milieu, plus particulièrement les municipalités et les services d'incendie, les instruments nécessaires pour assumer plus de responsabilités dans ce domaine et à repenser l'ensemble de ses activités dans une optique de contraintes budgétaires et d'une meilleure connaissance du rôle respectif du gouvernement et des municipalités.

Prévention

Sécurité du bâtiment

La Direction générale de la prévention des incendies a mis à la disposition des municipalités un modèle de règlement sur les avertisseurs de fumée et un sur le chauffage au bois. Elle a participé à quatre mini-colloques sur l'inspection résidentielle qui ont rejoint 350 membres des services d'incendie, répondu à 316 demandes de renseignements venant du milieu et fait 41 interventions au niveau des organismes de normalisation.

La Direction générale a participé à la révision des lois municipales pour donner plus de pouvoirs aux municipalités en matière de sécurité-incendie. Elle a, de plus, fait des études spécialisées et rédigé des documents techniques pour diffusion.

Éducation populaire

La Direction générale de la prévention des incendies, dans la cadre de l'éducation populaire, a maintenu et amélioré certaines activités en faisant davantage appel aux ressources du milieu et parmi ses réalisations, il y a:

— le lancement de la Semaine de la prévention des incendies par le ministre des Affaires municipales et l'encadrement des services d'incendie dans l'organisation de cette semaine au niveau de leur municipalité;

— la campagne d'automne auprès du public sur l'achat et l'entretien de l'avertisseur de fumée;

— un accent plus grand mis sur le concours de dessins dans les écoles (entre 16 000 et 18 000 dessins chaque année);

— la participation à des congrès, colloques, kiosques d'exposition, émissions de radio et de télévision.

Statistiques

La Direction générale de la prévention des incendies a reçu 25 000 rapports d'incendies provenant des municipalités, des compagnies d'assurances et d'experts/es en sinistres. Le traitement des données extraites de ces rapports a permis la production et la diffusion de 2 000 copies du rapport statistique annuel, rapport dont la présentation et le contenu a été changé pour le rendre plus pratique pour les municipalités.

La Direction générale a répondu à 475 demandes de renseignements statistiques venant de l'extérieur et fait une présentation nouvelle d'une étude sur la performance des municipalités de 25 000 habitants et plus en matière de pertes dues à l'incendie.

Elle a, de plus, participé à la définition des critères pour l'achat de l'équipement nécessaire au traitement des données et fait une étude sur l'opportunité d'avoir un terminal pour procéder à l'interrogation directe de l'ordinateur pour des études spéciales en statistiques.

Protection municipale

Défense du territoire

La Direction générale de la prévention des incendies a réalisé 30 études impliquant 37 municipalités avec un rapport dans chacun des cas et une étude spéciale des villages cris de la Baie-James. Elle a, par ailleurs, répondu à quelque 300 demandes d'information provenant des municipalités et participé, à titre d'organisme-ressource, au congrès des organismes suivants:

— Union des municipalités régionales de comté du Québec;

— Union des municipalités du Québec;

— Corporation des secrétaires municipaux du Québec.

En collaboration avec la Direction générale des relations avec les municipalités, la Direction générale de la prévention des incendies a fait l'étude de 31 dossiers d'ententes intermunicipales relatives à la protection-incendie. De ce nombre, 7 concernaient des plans d'assistance mutuelle. Durant cette période, un total de 17 ententes ont reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales. La Direction générale a, de plus, réalisé un guide concernant les ententes intermunicipales qui est en voie d'impression.

Formation (support à l'enseignement)

La Direction générale de la prévention des incendies par sa division de support à l'enseignement est responsable de la production de matériel pédagogique en relation avec le programme d'enseignement pour les pompiers et pompières. Cela a entraîné la conception de 6 programmes d'études, de 7 guides pédagogiques et de 3 guides de mesure et d'évaluation.

La réalisation de ces ouvrages a obligé les concepteurs/trices à participer à des journées d'études avec les chargés/es de projets et à des réunions de planification pédagogique.

La Direction générale a été appelée à collaborer à d'autres activités, notamment à celles reliées au recrutement des instructeurs et instructrices, à la planification des réunions régionales et à la révision des programmes d'études suite à un changement de philosophie en cours d'exécution.

Aide aux municipalités

La Direction générale de la prévention des incendies a raffiné et accéléré son processus de publication de guides et manuels et sa diffusion d'information afin de mieux s'inscrire dans le processus de soutien à l'institution municipale et d'aide à la fonction sécurité-incendie. C'est ainsi que la Direction générale a publié 5 nouveaux manuels sur les normes et 2 guides à l'intention des municipalités portant sur l'acquisition d'équipement d'intervention. Enfin, elle a participé au comité de normalisation du Bureau de normalisation du Québec pour les vêtements de pompiers et pompières.